



HAL
open science

Jacques Benoît Barrielle et Marie Colombe Reynaud : un couple de Pélissanne dans les Bouches-du-Rhône

Caroline Chenas

► **To cite this version:**

Caroline Chenas. Jacques Benoît Barrielle et Marie Colombe Reynaud : un couple de Pélissanne dans les Bouches-du-Rhône. Histoire. 2019. dumas-02334478

HAL Id: dumas-02334478

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02334478v1>

Submitted on 26 Oct 2019

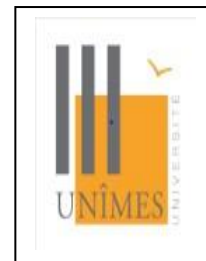
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

CAROLINE CHENAS



JACQUES BENOIT BARRIELLE ET MARIE COLOMBE REYNAUD

Un couple de Pélissanne dans les Bouches du Rhône

DU Généalogie et histoire des familles

Année 2019-session en présentiel -promotion les DECANEMAUSUS

Sous la direction de Stéphane COSSON

« Je, soussignée Caroline CHENAS certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou en partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations et n'a jamais été publié. »

Remerciements :

Je remercie M. Cosson ainsi que tous les professeurs de l'université pour tous leurs apports et soutiens.

Je remercie chaleureusement Nadine ma plus grande supportrice au quotidien pendant toute la formation et ma relectrice.

Merci à Stéphanie pour la relecture.

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	Page 5
CHAPITRE 1 : Présentation du lieu de vie : la commune de Pélissanne	Page 6
CHAPITRE 2 : Présentation du couple central : Jacques Benoit BARRIELLE et Marie colombe REYNAUD	Page 10
CHAPITRE 3 : Les ascendants	Page 20
Titre 1 : Les ascendants et la fratrie de Marie Colombe REYNAUD	Page 20
Titre 2 : Les ascendants et la fratrie de Jacques Benoit BARRIELLE	Page 30
1-Ses parents et sa fratrie : les BARRIELLE-CHAVE	Page 30
2-Ses grands-parents maternels : LES CHAVE-FOUQUE	Page 42
3-Ses grands-parents paternels : LES BARRIELLE-BESSON	Page 44
4-Ses arrières grands-parents paternels : LES BARRIELLE-CASTEL	Page 47
5 -Ses arrières arrières grands-parents paternels : LES BARRIELLE -GUIRAN	Page 53
CHAPITRE 4 : Les descendants	Page 56
Conclusion	Page 63
Références bibliographiques	Page 64
Index des annexes	Page 65
Annexes	Page 66
Index des tableaux	Page 69

HISTOIRE D'UNE FAMILLE

Les consignes de cette recherche étaient les suivantes :

« Choisir un couple marié entre 1833 et 1842, et présenter leurs frères et sœurs, remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois, présenter les enfants et tous les petits enfants du couple. »

Résidant à Saint Rémy de Provence pendant la formation, j'ai choisi de chercher un couple résidant dans le Vaucluse car les archives départementales d'Avignon étaient les plus proches.

A la lecture de la table décennale de 1833-1842, j'ai retenu un couple au hasard mais en cherchant les actes de naissance de leurs parents je me suis aperçue que les actes d'Etat civil étaient en latin. N'ayant jamais étudié le latin, et n'ayant jamais rencontré ce type d'acte lors de mes recherches généalogiques personnelles, j'ai hésité à poursuivre.

Après recherche rapide sur Wikipédia, j'ai compris que le Vaucluse avait fait partie du Comtat Venaissin jusqu'en 1790 et qu'il n'appliquait pas les lois françaises, l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 exigeant la rédaction des actes en français ne s'y appliquait donc pas.

Après une période de doute et afin d'optimiser mes apprentissages dans un maximum de sources, j'ai décidé de travailler sur un couple dans les Bouches du Rhône. Je devrais donc me rendre à Marseille, mais en contrepartie les archives départementales avaient beaucoup de documents disponibles sur internet.

J'ai cherché une commune pas trop loin ni trop peuplée pour ne pas perdre trop de temps et mon choix s'est porté sur Pélissanne.

Afin que le « hasard » me trouve une famille avec des descendants, j'ai choisi un couple dans le recensement avec déjà des garçons et des filles. Ce sont les prénoms des époux qui m'ont interpellé, la date de leur mariage respectant les consignes, j'ai finalement décidé de travailler sur l'histoire de Jacques Benoit BARRIELLE et de Marie Colombe REYNAUD.

Après avoir récupéré le maximum d'information sur internet, je me suis rendue aux archives à Marseille à cinq reprises. La commande des cotes en amont grâce aux répertoires en ligne (base de données « Clara » sur le site des archives départementales des Bouches du Rhône) m'a permis d'optimiser le temps passé aux archives.

J'ai terminé les dernières recherches d'état civil à la mairie de Pélissanne.

Les recherches étant plutôt concentrées sur cette commune de Pélissanne, je ne noterai pas systématiquement que cela concerne Pelissanne mais par contre je préciserai si c'est un autre village.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU LIEUX DE VIE, LA COMMUNE DE PELISSANNE



(Extrait carte de Cassini¹ commune de Pélissanne 1740, feuille Aix en Provence N° 123, échelle 1/86400.)

Pélissanne, petite ville du cœur de la Provence se situe dans la partie est de la plaine de Salonde-Provence, bordée au nord par la Chaîne des Costes (291 m au Roc de Caronte, point culminant de la commune).

Vers l'est et le sud, cette plaine est bordée par la chaîne de collines moins élevées (170 m) qui accueille La Barben.

La ville est traversée par la Touloubre, une rivière qui va se jeter dans l'Etang de Berre (20 km au sud).

Dès l'Antiquité, Pélissanne est une ville carrefour. Les voies Auréliennes relient alors Pélissanne aux grandes villes romaines. La Via Aurelia ou voie Aurélienne est le nom donné à la grande voie romaine de la côte méditerranéenne de l'Italie romaine et de l'ancienne Gaule. La Via Aurelia a été mise en œuvre à partir de 241 av. J.-C.

¹ <http://remonterletemps.ign.fr>

Dès 1002, un acte de donation transmet la moitié du village par le Seigneur Amiel au monastère de Montmajour².

Au moyen Age, dès 1245 la commune était représentée par un conseil de communauté.

Pelissanne fait partie du comté de Provence, et en 1298 Charles II Comte de Provence rend une ordonnance autorisant l'organisation de foire les trois premiers jours de novembre et un marché le premier août de chaque année.

En 1400 fondation d'un Hôpital et en 1740 fondation d'un second hospice « la charité » grâce à une donation de demoiselle Elisabeth ESMENARD.

Lors de l'annexion par Louis XI de la Provence en 1483, la ville signe son rattachement au territoire français.

Le terroir communal sort du moyen Age partagé en deux fiefs Cabardel, dans la partie sud dépend de l'archevêque d'Arles, tandis que le Nord, fief de Pélissanne proprement dit est rattachée à l'abbé de Montmajour.

L'administration communale confiées à des consuls, élus par des notables se porta acquéreur en 1598 de la seigneurie de Cabardel Saint Laurent.

Acheté à crédit aux archevêques d'Arles. Ainsi les consuls de Pélissanne deviennent enfin seigneur de Pelissanne réunifiées.

Dès 1547 et pour se conformer au concile de trente, les consuls de la ville en accord avec le curé fondèrent une école, ils ont agréé les « régents des écoles » jusqu'à la révolution.

En août 1554, Adam de Craponne obtient l'autorisation de faire percer un canal qui portera son nom et qui reliera l'eau de la Durance pour la conduire jusqu'à Salon de Provence, une branche du canal arrose Pélissanne depuis 1567 ce qui a permis une culture plus régulière du blé et des oliviers, désormais à l'abri des grandes sécheresses. Le canal connaît un tel succès qu'il devient rapidement essentiel à l'économie locale, ce qui oblige Craponne à l'agrandir à plusieurs reprises

Ce canal, dont le débit est régulier tout au long de l'année, a également permis la mise en œuvre de moulins, qui s'ajoutent à ceux situés sur la Touloubre.

En 1621, l'église est agrandie et son clocher est reconstruit



Les armes peuvent se blasonner ainsi :

D'azur à un pélican d'or, au chef d'argent, chargé de trois flammes de gueules.

En 1625, ils font graver des armoiries ou figure un pélican qui sont devenus le symbole de la ville, montrant qu'ils veulent gérer la commune en bon père de famille dans l'intérêt de tous puisque le symbole qu'il représente est de nourrir ses enfants en se perçant le flanc.

En 1682, l'administration communale fait construire un édifice à vocation de maison commune qui sera utilisée dans cette fonction jusqu'en 1966.

En 1702, c'est le beffroi qui est reconstruit.

² Livre de Maurice BARRIELLE : Histoire de Pélissanne et sa région

Encore aujourd'hui toutes ces constructions sont classées.

Plus tard en 1670, Maurice Thadée BERNUS sculpta les armoiries sur le chapiteau de la fontaine, lors de l'embellissement du monument.

La dernière grande peste de 1720 de Marseille n'épargne pas Pélissanne qui fera 226 morts en quatre mois.

L'ancienne église risquant de s'effondrer, sera interdite entre 1796 et 1806 mais après écroulement, elle sera reconstruite et remplacée par un édifice plus grand qui sera consacré en 1830.

La commune de Pélissanne était défenderesse dans la célèbre affaire du canal de Craponne.

En effet l'arrêt « Canal de Craponne » du 6 mars 1876 est l'un des plus grands arrêts de la Cour de cassation française en droit civil qui consacre le rejet de la théorie de l'imprévision, c'est-à-dire la révision pour imprévision en droit contractuel. Il est devenu un arrêt emblématique de la force obligatoire du contrat.

Depuis le XVI^e siècle, le propriétaire d'un canal d'irrigation percevait la redevance de 3 sous pour l'entretien et la fourniture d'eau à la plaine voisine. À cause de la dépréciation monétaire de trois siècles, cette redevance était devenue complètement dérisoire et inadaptée ; elle ne couvrait même plus les frais d'entretien du canal. Le propriétaire, Gaston de Galliffet, décide de saisir les tribunaux afin de faire revaloriser la redevance prévue aux conventions de 1560 et 1567.

Le propriétaire saisit la Cour d'appel d'Aix qui rend son arrêt le 31 décembre 1873. Un pourvoi est formé par le bénéficiaire du contrat, la Cour de cassation rend son arrêt de principe le 6 mars 1876. (Néanmoins, l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations met fin à cette jurisprudence puisque le nouvel article 1195 du Code civil définit les circonstances et modalités d'une telle révision).

Louis Daguerre, le pionnier de la photographie, vient réaliser sa première expérience publique de photographie à Pélissanne en 1837, et on lui doit une reproduction du clocher prise depuis la rue Laboou (maintenant rue Foch).

En 1863, la Fontaine du pélican est désormais alimentée, grâce à un aqueduc souterrain située sur le terrain du «Chateau Piquette », dans lequel l'eau est amenée à travers un conduit en bourdeaux de terre cuite.

Le lavoir des Passadouïres est également construit peu après, en 1870 et alimenté par le trop plein de la Fontaine du pélican.

En 1898, la compagnie de transport PLM entreprend les travaux de construction de la voie de chemin de fer qui relie Salon à Aix en 1898 ce qui obligera à un grand nombre d'expropriations qui impacteront la famille BARRIELLE.

Pélissanne sera touchée par le tremblement de terre du 11 juin 1909. C'est le tremblement de terre de magnitude la plus élevée enregistré à ce jour en France métropolitaine. A l'époque les assurances ne couvraient pas les dégâts causés par ces catastrophes, des familles sont restés sans toit, Pélissanne a subi un petit exode et sa population est tombé à 1593 en 1911.

L'activité de Pélissanne était essentiellement liée à l'agriculture d'oliviers, de vigne avec une A.O.C(Appellation d'Origine Contrôlée) coteaux d'Aix en Provence et blé.

La forte expansion démographique des années 1960-1970, pendant laquelle la population a été multipliée par deux et demi, est due en grande partie à l'installation de rapatriés d'Algérie et d'employés du bassin de Berre (raffinerie Shell et site industriel SNCASE, devenue Sud Aviation, puis aérospatiale et enfin Eurocopter).

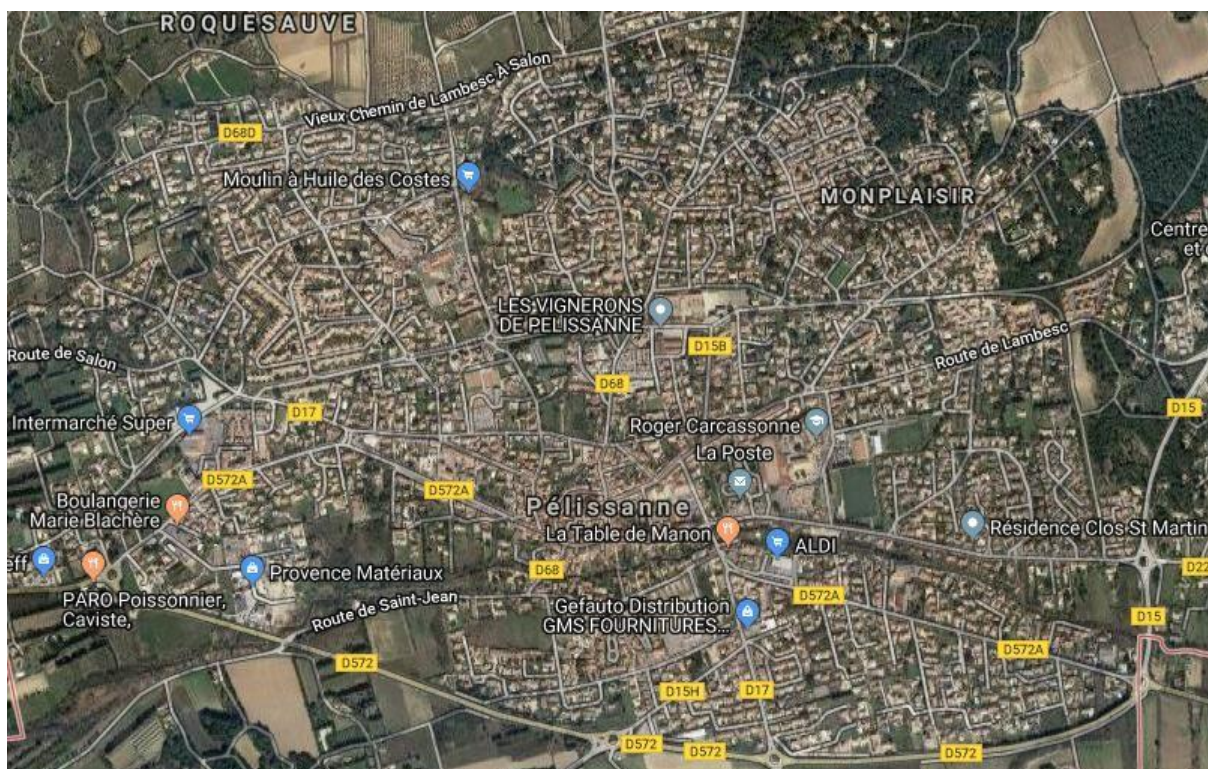
L'Urbanisation de Pélissanne a suivi la même progression et se poursuit aujourd'hui à forte cadence, comme l'illustre les tableaux et la carte ci-dessous.

Évolution de la population [modifier]

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
2 440	2 600	2 391	2 511	2 500	2 261	2 106	2 112	2 010
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
1 984	1 946	1 922	1 818	1 724	1 627	1 597	1 533	1 594
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1 685	1 558	1 583	1 305	1 400	1 330	1 311	1 631	1 950
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2010	2015
2 636	3 505	5 155	6 245	7 341	8 582	9 069	9 518	10 055
2016	-	-	-	-	-	-	-	-
10 217	-	-	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999⁷ puis Insee à partir de 2006⁸.)

Tableau N ° : 1 Evolution de la population de la commune de Pélissanne entre 1793 et 2016 (source : issu de Wikipedia³)



Carte de Pélissanne⁴ en 2019.

³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/P%C3%A9lissanne>

⁴ <http://www.cartesfrance.fr/satellite/?q=PELISANNE>

CHAPITRE 2 : Présentation du couple central

Jacques Benoit BARRIELLE et Marie colombe REYNAUD

BARRIELLE : C'est un toponyme, surtout rencontré dans le Gard, à rattacher sans doute à l'occitan « barri » qui signifie faubourg⁵.

Jacques Benoit BARRIELLE et Marie Colombe REYNAUD se sont mariés le 20 juin 1838 à Pélissanne, l'acte de mariage⁶ est assez riche en informations pour l'époux car il indique les noms des parents mais aussi celui des grands parents pour les deux branches, maternelle et paternelle.

Jacques Benoit est né 16 août 1810 à Pelissanne, où il est domicilié, il est maçon, et âgé de vingt-sept ans.

Il est le fils, majeur, de feu Jacques Benoit BARRIELLE, cultivateur décédé le 06 avril 1827 et de feu Marguerite Désirée CHAVE, décédée le 13 mai 1818, les deux à Pélissanne.

Il est le petit fils de Pierre BARRIELLE et Françoise BESSON et de Jacques CHAVE et Magdeleine FOUQUE.

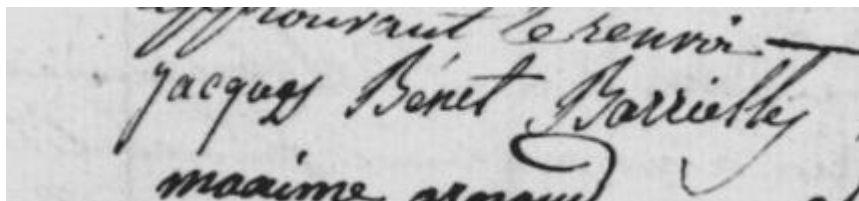
Marie Colombe est née le 21 avril 1819 à Pelissanne, âgée de dix-neuf ans, elle est la fille mineure de François REYNAUD, agriculteur décédé le 24 février 1830 à Pélissanne et de Colombe CHAUVET avec qui elle vit et qui est présente et a consentie au mariage.

Les témoins ne sont pas des parents à l'exception de :

- Joseph CHAVE cultivateur, revendeur, oncle germain maternel, âgé de quarante-huit ans, né en 1790 à Pelissanne.

Ce mariage a lieu sous le règne de Louis Philippe, à cette date la majorité est de 25 ans pour les hommes et 21 ans pour les femmes, ce qui explique que pour Marie Colombe, sa mère ait dû consentir au mariage.

Les deux femmes ne savent pas signer, par contre Jacques Benoit a signé son acte de mariage.

A black and white photograph of a handwritten signature in cursive script. The signature reads 'Jacques Benoit Barrielle' and is written in dark ink on a light-colored paper. Above the main signature, there is a fainter line of text that appears to say 'Mourant le veuve'. Below the main signature, there is another line of text that is partially obscured but seems to start with 'madame Reynaud'.

Extrait acte de mariage, signature de Jacques Benoit BARRIELLE en 1838.

Ce premier acte de mariage permet de rebondir d'acte en acte pour découvrir leurs ascendants, que je développerai au 3^{me} chapitre.

Concernant Jacques Benoit il porte les mêmes prénoms que son père, je préciserai donc s'il s'agit du père ou du fils afin d'éviter d'éventuelles confusions.

⁵ Site Généanet

⁶ Registre 202 E 521 commune de Pélissanne mariage 1389 page 11/18 N° : 3

En regardant les dates avec attention, on peut constater que Jacques Benoit avait 8 ans au décès de sa mère et il avait 17 ans au décès de son père. Il était donc devenu orphelin pendant sa minorité, ce qui a dû nécessiter une mesure de curatelle.

C'est en étudiant les tables de successions⁷ et la déclaration de succession⁸ de son père, que j'ai retrouvé la mention d'un inventaire après décès dans lequel les dates des jugements de curatelles étaient indiquées pour lui et ses demi-frères et sœurs.

C'est dans les registres de la justice de paix de Salon que j'ai retrouvé le jugement concernant Jacques Benoit⁹.

Ce jugement indique que Joseph Chave a comparu devant le juge de paix du canton de Salon le 6 juin 1827 et exposé que :

« Jacques Benoit Barrielle, son beau-frère est décédé audit Pélissanne le 6 avril dernier délaissant de son union légitime avec marguerite Chave qui l'avait prédécédée, un enfant appelé aussi Jacques Benoit Barrielle, âgé de 17 ans, que cet enfant étant mineur orphelin, il est indispensable qu'il lui soit nommé un tuteur et un subrogé tuteur et qu'un inventaire des effets mobiliers délaissé par ses pères et mères soit fait ainsi que leur estimation, comme encore qu'il faut régler la dépense annuelle du dit enfant mineur [...]

En conséquence ensuite de l'autorisation que nous lui avons donné, il a convoqué amiablement le conseil de famille composé des plus proches parent[....]

- *Etienne Besson grand-oncle du mineur,*
- *Henri jean Richard, grand-oncle par alliance*
- *Joseph Allemand, parent au 5^{-ème} degré du mineur, tous les trois cultivateurs formant la branche paternelle*
- *Henri Chave, agriculteur, grand-oncle du mineur*
- *Joseph Vian, cultivateur oncle germain par alliance*

Auquel s'est adjoint pour compléter la branche maternelle ledit Joseph Chave, requérant oncle germain maternel du mineur, Tous domiciliés et demeurant à la commune de Pélissanne ».

Après débat ils décident de nommer Joseph CHAVE comme tuteur et Etienne BESSON comme subrogé tuteur.

Puis ils décident de faire procéder dans les 10 jours à l'inventaire du négatif et estimatif des objets mobiliers délaissés par le défunt.

Cet inventaire¹⁰ sera effectué le 12 juin 1827 par Maître ESMENARD, notaire de Lançon, en présence du curateur de Jacques Benoit, Joseph CHAVE.

Dans cet inventaire mobilier : il en sera attribué un quart à Jacques Benoit pour une valeur évaluée à 90 francs et 25 centimes et sera constitué des éléments suivants :

⁷ Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12Q 25 16 12 période 1825-1831

⁸ Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 14

⁹ Justice de paix bureau de Salon 1827 côte 4 U33 24

¹⁰ Actes notariés -AD 13 côte 377 E 359 Me Esmenard de Lançon

N'ayant plus rien trouvé à inventorier, nous avons
laissé à la garde de Joseph Chave tuteur les objets suivants
qui forment la portion qui peut composer à Jacques
Benoit Barrielle qui est du quart, savoir les saules,
marteau et enclume, un fusil, un pichet, une buche,
un cissadon, une souverdoire, un faussil, un
pour émondoir, un marteau, deux draps de lin

deux serviettes, deux nappes trois chemises, un
chevalet, une échelle, une huche à pétrir, une cornue,
une jurle, deux toupines et une damejour et quatre
livres de fil tous lesquels ont été évalués en la
somme de nonante francs et vingt cinq centimes.
à celle de Hypolite Barrielle veuve Barrielle tout le restant
de son bien, pour les deux reprises ou les valeurs
qui lui sont requises et échecent.

Extrait de l'inventaire après décès des biens de Jacques Benoit Barrielle effectué le 12 juin 1827 :

N'ayant plus rien trouvé à inventorier, nous avons laissé à la garde de Joseph Chave tuteur les objets suivants qui forment la portion qui peut composer ()? à Jacques Benoit Barrielle qui est du quart, savoir les saules, marteaux et enclume, un fusil, un pichet, une buche, un cissadon, une souverdoire, un faussil (...) et un pour émondoir, un marteau, deux draps de lin, deux serviettes, deux nappes trois chemises, un chevalet, une échelle, une huche à pétrir, une cornue, une jurle, deux toupines et une damejour et quatre livres de fil tous lesquels ont été évalués en la somme de nonante francs et 25 centimes.

Suite à cet inventaire, le partage des autres biens de Jacques Benoit BARRIELLE, père, ne sera effectué qu'en 1845 donc presque vingt ans après son décès, sa dernière épouse ayant recueillie l'usufruit. Jacques Benoit fils y récupèrera les biens ruraux suivants :

- Une propriété d'oliviers d'environ 48 ares, quartier de la Péne,
- Une partie d'une terre en verger d'oliviers d'environ la moitié à prendre aussi quartier de la Péne à Pelissanne.

En se mariant à 27 ans, Jacques Benoit n'a pas eu besoin d'autorisation pour se marier, il est également libéré du service militaire comme l'atteste son registre¹¹ (sous le numéro de tirage 85) qui nous apprend que, frère aîné d'enfants orphelins il a été exempté pour ce motif.

A la date de son recensement en 1830, le service militaire est organisé selon la loi Gouvion Saint-Cyr du 10 mars 1818 qui prévoyait un appel annuel d'un contingent désigné par voie de tirage au sort, son exemption pour raison familiale lui évite cet éventuel appel.

Cet acte de mariage n'évoque pas l'éventuelle possibilité pour les époux d'avoir fait un contrat de mariage mais je devrais m'en assurer car cette mention n'était pas toujours portée bien qu'elle soit prévue depuis 1792.

Le couple aura 5 enfants :

Un premier bébé né le 13 mars 1839 et décédé le lendemain,

Puis :

- Marie Rose née 4 ans après en 1843,
- Jules Henri né 3 ans après en 1846,
- Emilie Marguerite Mélanie née aussi après un délai de 3 ans en 1849,
- et Eugène Henri né huit ans après en 1857.

Tous nés à Pélissanne.

Nous les évoquerons au 4^{ème} chapitre.

Les actes de naissance des époux m'ont apporté les précisions suivantes :

Pour Jacques Benoit son acte de naissance¹² au 16 août 1810 indique que son père Jacques Benoit BARRIELLE est cultivateur dans la commune de Pélissanne, sans précision d'un lieu plus précis, et qu'il ne sait pas signer. Sa mère est Marguerite Désirée CHAVE, le témoin est Michel LAMASTRE, sans autre indication de son lien avec les parents.

Sur cet acte son prénom de Benoist est écrit avec un 's', mais il peut aussi être orthographié sans le « s ». J'ai choisi de l'écrire sans le « s » car sur ses actes de mariage et décès il est inscrit sous le prénom de Benoit.

Pour Marie Colombe, son acte de naissance¹³ au 21 avril 1819 nous apprend que son père François REYNAUD est agriculteur et âgé de 45 ans (donc né vers 1774) et qu'il réside avec sa femme Colombe Chauvet, Chemin de Salon ou Quartier de la Croix Branciade et qu'il ne sait pas signer.

L'orthographe du patronyme Reynaud se retrouvera parfois sous cette forme : RAYNAUD. J'ai choisi de retenir l'orthographe de REYNAUD.

¹¹ : recrutement militaire 1 R 144 1830 du bureau d'Aix canton de salon

¹² : Registre EC commune de Pélissanne naissance 1810 page 11/16

¹³ : Registre202 E 519 commune de Pélissanne naissance 1819 page 7/16 N°30

Comme indiqué plus haut je devais vérifier si le couple avait fait un contrat de mariage.

C'est en vérifiant leurs déclarations de successions, que j'ai retrouvé sur celle de Marie Colombe, la mention de leur contrat de mariage fait chez Maître OLLIVIER en date du 20 juin 1838. Selon les inventaires rédigés par les archives départementales de Marseille, le nom d'Ollivier est celui de trois notaires qui ont exercés à Pélissanne de 1818 à 1824 et de 1826 à 1890. (Source Clara des AD bouches du Rhône).

Leur contrat de mariage¹⁴ m'a fourni les renseignements suivants :

La mère de Marie Colombe a autorisé les termes de contrat de mariage pour sa fille mineure.

Les époux ont indiqué qu'ils se marieront à l'Eglise après être passés devant l'officier d'Etat civil.

Ils ont opté pour le régime dotal en excluant celui de la communauté.

Le régime dotal est un régime matrimonial dans lequel les biens de la femme se répartissent entre biens dotaux (dont le mari à l'administration et la jouissance) et biens extra dotaux (ou paraphernaux dont la femme garde l'administration et la jouissance).

Il est ainsi précisé que : "La D[emoise]lle Reynaud future épouse déclare vouloir rester libre dans l'exercice de ses droits paraphernaux ».

Le régime dotal existe depuis l'antiquité romaine et le code civil de 1804 a prévu la communauté universelle des biens avec possibilité pour les époux de s'entendre pour rédiger des conventions matrimoniales et ainsi modifier le régime légal.¹⁵

La mère de Marie Colombe lui a constitué un dot composée de :

- 300 F de hardes composant son trousseau ;
- « et la contenance fixée de 12 ares à prendre sur une propriété arrosable de plus grande contenance qu'elle possède au terroir de Pélissanne quartier de Matheron emplantée d'oliviers "..... "les parties déclarant que l'immeuble donné pour être d'un revenu annuel de 15 F »

J'étais intriguée par la mention des hardes qui pour moi signifiait de très vieux vêtements quasi inutilisables, cela me semblait étonnant comme trousseau.

La définition du dictionnaire littré m'a permis de nuancer ma vision de ce terme de « hardes » qui sont : « Tout ce qui est d'un usage ordinaire pour l'habillement. »

Concernant le lieu de résidence du couple, j'ai pu le retracer grâce aux différents actes d'état civil ainsi qu'aux recensements.

J'ai pu ainsi constater qu'ils n'étaient pas propriétaires de leur domicile et qu'ils en avaient changé plusieurs fois pendant leur vie commune de 1838 à 1877 (date du décès de Marie Colombe).

Un tableau chronologique permet de suivre leurs lieux de résidence et les sources qui m'ont permis de les retracer :

¹⁴ : actes notariés côte 371 E 272

¹⁵ Cours d'histoire du droit de la famille de M. Wenzel

DATES	SOURCES	ADRESSES	COTES/PAGES	OBSERVATIONS
1839	Décès Bébé	Rue Saint Roch	Registre 202 E 251 décès 1839 page 05/16 N° :24	Environ 3 ans
1841	Recensement	34 rue de la Glacière	6 M 57 page 22/88	Environ 5 ans
1843	Naissance Marie Rose	Rue de la Glacière	Registre 202 E521 naissance 1843 page6/12 N° : 26	
1846	Naissance Jules Henri	Rue de la Glacière	Registre 202 E521 naissance 1843 page6/12 N° : 26	
1846	Recensement	22 rue des tisseurs	6 M 72 page 25/75	Environ 5 ans
1849	Naissance Emilie Marguerite Mélanie	Rue des tisseurs	Registre 202 E 685 naissance 1849 page 12/15	
1851	Recensement	21 rue des tisseurs	6 M 92 page 30/92	
1856	Recensement	18 rue Saint Maurice	6 M 120 page 4/72	Environ 11 ans
1859	Naissance Eugène Henri	Rue Saint Maurice	Registre 202 E 686 naissance 1857 page 05/09 N° : 26	
1861	Recensement	18 rue Saint Maurice	6 M 139 page 5/71	
1866	Recensement	490 Rue Saint Maurice	6 M 161 page 55/68	
1872	Recensement	?	Document ne s'ouvre pas	
1876	Recensement	3 rue Saint Maurice	6 M 226 : mention : Marie Colombe est paralytique depuis 4 ans	
1877-1881	Listes électorales	Rue saint Maurice	171 E 1 K 3	
1877	Décès de Marie Colombe	Rue Saint Maurice	Registre 202 E 955 décès 1877 page 4/22 N° : 20	Environ 9 ans
1881	Recensement	3 rue des tisserands	6 M 256 page 14/57	
1886	Décès de Jacques Benoit	Rue des tisserands	Registre 202 E 956 décès 1886 page 2/11 N° : 6	

Tableau N°2 : répertoriant les différents domiciles du couple BARRIELLE-REYNAUD

Ce tableau s'appuie essentiellement sur les recensements de la commune de Pélissanne entre 1841 et 1881, ces documents m'ont permis de suivre l'évolution de la cellule familiale et de leurs différents lieux de résidence.

J'ai aussi repris les lieux de résidences dans les actes d'état civil et les listes électorales de 1777 à 1881.

Ces documents m'ont aussi apporté un élément médical concernant Marie Colombe.

En effet sur le recensement de 1876 ; il est noté au bout de la ligne la concernant « paralytique depuis 4 ans » :

Biens estimés en capital à 1500 Francs.

Quant à son mari Jacque Benoit, il décédera 11 ans après elle le 22 janvier 1886¹⁹ dans son domicile rue des tisserands, les déclarants sont des voisins, Henri Léopold Merle et Célestin Vincent Bertrand.

La table de succession²⁰ indiquant une déclaration de succession en date du 17 juillet 1886 (volume 13 case 6322).

La déclaration de succession²¹ indique les mêmes héritiers que pour sa femme, à savoir les trois enfants encore en vie. Il leur lègue :

En mobilier : un lit avec accessoire, table, chaises, ustensiles de cuisine, linge et effets personnels estimé 54 Francs.

Et en immeubles ruraux :

- 60 ares de terre à Lançon quartier Castillon,
- 64 ares de verger et d'oliviers à Pélissanne quartier de Penne,
- 22 ares de verger d'oliviers, même quartier.

Pour un capital estimé à 875 Francs.

Le partage sera effectué le 22 mars 1886²², ils y regroupent les héritages de leur mère et de leur père et répartissent les biens ainsi :

Marie Rose BARRIELLE, épouse ESMENARD :

A Pélissanne :

- 1- Quartier de l'Enjouverie la propriété rurale, en labour, 20 ares, 2- Quartier du Vabre, un verger d'oliviers, 12 ares,

À Lançon :

- 1- Quartier de Castillon propriété rurale, en labour, oliviers ,60 ares.

Pour **Jules Henri** BARRIELLE :

A Pélissanne :

- 1- quartier de la Penne : un verger d'oliviers avec bastidon, 64 Ares
- 2- quartier de la Penne une partie du verger d'oliviers, celui au midis, quartier de la Penne 32 ares pour les deux.

Pour **Eugène Henri** BARRIELLE :

A Pélissanne :

- 1- quartier de Matheron : propriété rurale avec bastidon, en labour, arrosable
- 2- quartier de la Penne : l'autre une partie du verger d'oliviers, celui au nord, 32 ares pour les deux.

En ce qui concerne Jacques Benoit, il semble léguer les terres sur le quartier de la Penne qu'il avait recueilli de la succession de son père.

Nous pouvons le constater dans la matrice cadastrale le concernant N°1429²³

¹⁹ : Registre 202 E 956 commune de Pelissanne décès 1886 page 2/11 N° : 6

²⁰ : Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12 Q 25 16 20 période 1885-1890 p 13/124

²¹ : déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 54

²² : actes notariés -AD 13 côte 377 E 421

²³ cadastre folio 1429 côte P 4 1243

N° de la matrice générale ou unique.	NOMS, PRENOMS, professions et demeures des Propriétaires et Usufruitiers.	INDICATION			FOLIOS DE LA MATRICE				
		de la section.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.	Tiré du folio.	Année de la mutation	Porté au folio	Année de la mutation
Barielle Jacques Benoit fils maçon à Pélissanne		A	429	Q(artie)r à la pene	Oliviers	64	1846	961	1881
			456	Les Aspres	Broussailles			961	
			457	Les Aspres	Oliviers			961	
			708	Les Aspres	Oliviers			620	1849
		C	252 p	Bas taulet	Vigne	1231	1867	13	1881
		B	574 p	Matheron	Oliviers			441	
		A	648 p	Les Aspres	Oliviers			1438	
		B	879 p	Bas taulet	Oliviers			13	
		A	429 p	Quartier de la pene	Oliviers	1430	1871	947	

« Noms, prénoms profession et demeures des propriétaires et usufruitiers	Indication de la section	Indication du numéro du plan	Indication des cantons ou lieux dits	Indication de la nature de la propriété	Folio 1429 folio de la matrice d'où sont tirés et ou sont passé les articles vendus ou acquis, et année de la mutation les biens			
					tiré du folio	Année de la mutation	Porté au folio	Année de la mutation
Barielle Jacques Benoit fils maçon à Pélissanne	A	429	Q(artie)r à la pene	Oliviers	64	1846	961	1881
		456	Les Aspres	Broussailles	"	"	961	"
		457	Les Aspres	Oliviers	"	"	961	"
		708	Les Aspres	Oliviers	"	"	620	1849
	C	252 p	Bas Taulet	Vigne	1231	1867	13	1881
	B	574 p	Matheron	Oliviers	"	"	441	"
	A	648 p	Les Aspres	Oliviers	"	"	1438	"
	B	879 p	Bas taulet	Oliviers	"	"	13	"
	A	429 p	Quartier de la Pene	Oliviers	1430	1871	947	"

On peut constater qu'un certain nombre de biens sont tirés de la case 64 qui correspond à celle de son père Jacques Benoit, 1430 de sa sœur Marie Anne, et vont vers les cases 961 folio de son fils Jules Henri ...

Nous pouvons ainsi voir que les parcelles ont été transmises par héritage. Si certains sont donc les mêmes que celles de son père d'autres sont situées dans d'autres quartier comme Matheron (section B) :



Extrait matrice cadastrale section B2 Ribe grosse²⁴ pour repérer la parcelle 574.

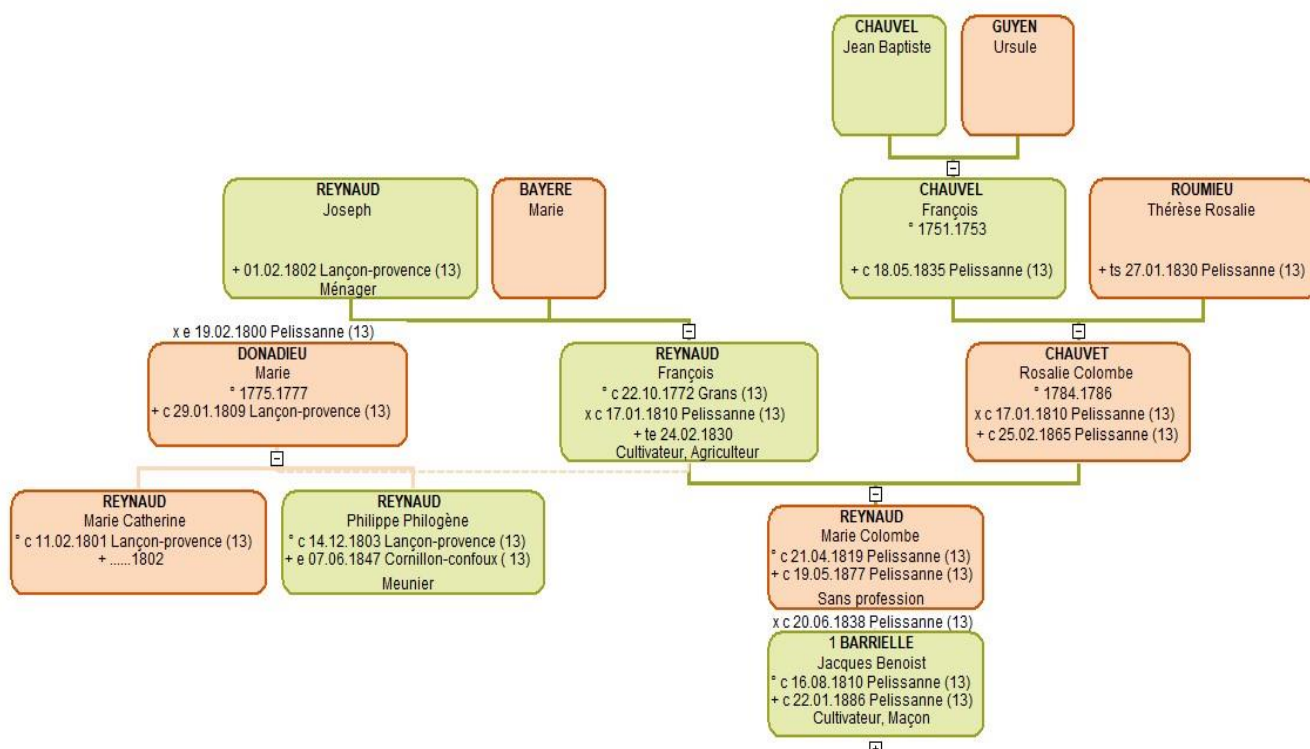
Certains seront peut-être issus d'autres héritages, je vais donc présenter les ascendants du couple et leurs fratries.

²⁴ Cadastre 3 P 1474

Chapitre 3 : LES ASCENDANTS

J'ai choisi de développer la branche des BARRIELLE, j'ai donc limité les recherches sur les parents et la fratrie de Marie Colombe REYNAUD

Titre 1 : les ascendants et la fratrie de Marie Colombe REYNAUD



Comme indiqué dans son acte de mariage, Marie Colombe est la fille de François REYNAUD et de Rosalie Colombe CHAUVET.

Son père François REYNAUD était décédé le 24 juillet 1830, malheureusement son acte de décès n'est pas disponible sur le site des archives ou certaines années ne s'affichent pas. Par contre les tables décennales des années 1803-1812²⁵ indiquent la date de son mariage avec Rosalie Colombe CHAUVET le 17 janvier 1810²⁶.

Cet acte précise que François REYNAUD, âgé de trente-sept ans est né à Grans (13) et habite à Lançon (13) il est le fils de feu François REYNAUD de son vivant agriculteur et de Marie BAYERE. Il est veuf de Marie DONNADIEU qu'il avait épousé le 30 pluviôse an 8 (12 février 1800) à Pélissanne et qui est décédée le 29 janvier 1809 à Lançon.

²⁵ : table décennale Pélissanne 1803-1812 202 E802

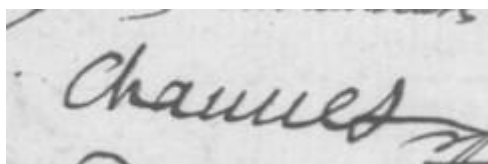
²⁶ : Registre 202 E 519 commune de Pelissanne mariages 1810 page 15/31

Rosalie Colombe est âgée de vingt-cinq ans, née et domiciliée à Pélissanne, fille de François CHAUVET, propriétaire agriculteur et Rosalie ROUMIEU tous les deux présents et consentants au mariage.

Les témoins ne leurs sont pas apparentés à l'exception de :

Jacques DURAND, oncle germain maternel de François REYNAUD, propriétaire agriculteur âgé de 57 ans.

Seul François sait signer comme ci-dessous :

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive script, which reads "Chauvet". The ink is dark and the paper appears aged.

Extrait de l'acte de mariage entre François Reynaud et Rosalie Colombe CHAUVET en date du 17 janvier 1810

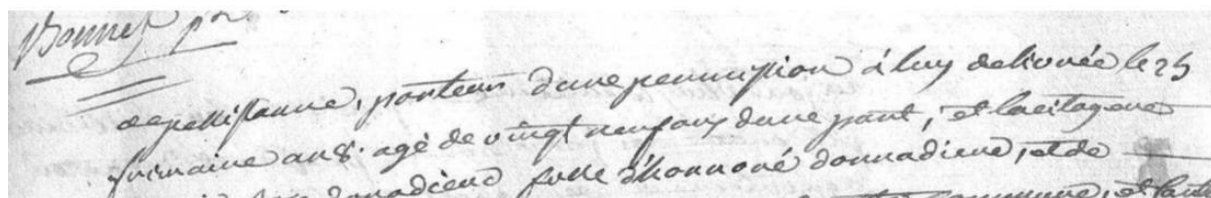
J'ai ensuite complété mes informations avec l'acte de baptême du 22 octobre 1772 de François sur la commune de Grans²⁷.

Seuls le parrain et la marraine signent mais lui est avocat à la cour : François Barthelemy Casimir Pelissier et elle est désignée comme Madame Marie Thérèse de Gantes.

L'acte de mariage faisant mention d'une première union, il est possible que Marie Colombe ait des demis frères et sœurs.

L'acte du mariage entre François REYNAUD et sa première épouse Marie Rose DONNADIEU date du 30 pluviôse an 8 (12 février 1800).

Cet acte²⁸ précise leurs filiations respectives et précise entre autre que François, âgé de 29 ans a obtenu la permission de son père pour se marier :

A photograph of a handwritten document in cursive script. The text is partially legible and appears to be a legal document, likely a marriage act, mentioning a permission granted to a man on a specific date.

Extrait de l'acte de mariage de François REYNAUD et Marie Rose DONNADIEU du 30 pluviôse an huit.

François est natif, " de Pélissanne, porteur d'une permission à luy délivré le 25 frimaire an 8, âgé de 29 ans d'une part et de la citoyenne..... » :

²⁷ : Registre 202 E 167 commune de Grans naissances de 1772 page 12/15

²⁸ : Registre 202 E 516 commune de Pelissanne mariage 1800 page 16/55

En effet depuis la révolution, la majorité a été fixée à 21 ans, mais les enfants devaient demander conseils à leurs parents sous forme de « demande respectueuse » et après trois demandes sans accord des parents le jeune pouvait néanmoins se marier. Dans le cas de François, son père a donné sa permission pour le mariage.

Pour Marie Rose, son père est présent pour consentir au mariage de sa fille, mineure, âgée de 20 ans.

Les deux conjoints ne savent pas signer.

L'acte de décès de la précédente épouse Marie Donnadiou du 29 janvier 1809 ²⁹ indique qu'ils résidaient à Lançon, campagne de Gigiris et qu'elle est décédée à l'âge d'environ trente ans, elle est donc née vers 1776.

La table de succession³⁰ me confirmera que Marie Donnadiou laisse « plusieurs » enfants comme héritiers.

L'étude des registres paroissiaux et des tables décennales entre 1796 et 1809 à Lançon a permis de découvrir les enfants du premier lit :

- Marie Catherine née le 11 février 1801³¹
- Philippe Philogène né le 14 décembre 1803³²

Enfants de Marie Donnadiou et de François REYNAUD nés à Lançon campagne de Gigiris

Concernant les enfants du couple REYNAUD François et Rosalie Colombe CHAUVET, l'étude des tables de Pélissanne entre 1810 et 1830 (année de décès de François Reynaud) ont permis de retrouver les enfants suivants :

- Auguste Marius né le 05 février 1816³³
- Marie Colombe née en 1819
- Augustine Aveline née le 7 août 1822³⁴
- Et Joseph Jules né le 08 mars 1825³⁵
- Leur premier fils Jean François, quant à lui est né le 4 mai 1812 mais à Lançon, comme indiqué sur son acte de mariage (mais l'année est lacunaire pour les naissances de 1812 sur le site des archives).

Les enfants nés à Pélissanne sont nés rue saint Roch à l'exception de Marie Colombe née Chemin de salon ou Quartier de la croix Branciade.

Dans tous ces actes de naissance, les témoins sont tous « non parent ».

La table de succession de leur père en 1837³⁶ dénombre seulement quatre enfants survivants : « Philippe, Marie, Jules et François ».

²⁹ : Registre 202 E 466 commune de Lançon Provence décès de 1809 page 2/12

³⁰ Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12Q 25 16 07 période 1807/1811 p 12/43

³¹ Registre 202 E 465 commune de Lançon Provence naissances de 1801 page 35/56

³² Registre 202 E 466 commune de Lançon Provence naissances de 1803 page 37/48

³³ Registre 202 E 518 commune de Pélissanne naissances 1816 page 3/11

³⁴ Registre 202 E 519 commune de Pélissanne naissances 1822 page 10/15 N° : 15

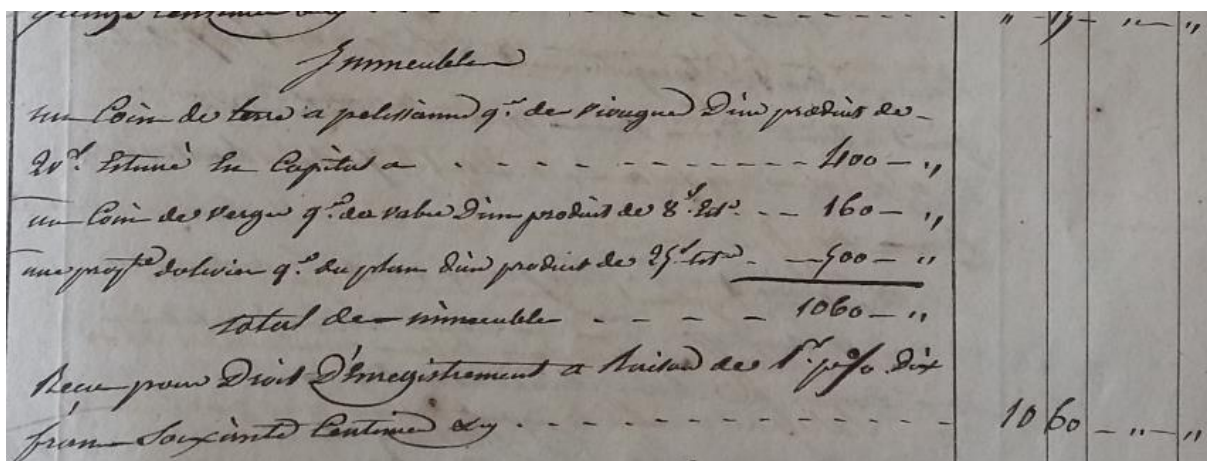
³⁵ Registre 202 E 519 commune de Pélissanne naissances 1825 page 4/15 N° : 15

³⁶ Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12 Q 25 16 12 période 1825-1831 p 106/135

Les autres enfants sont sans doute décédés mais je n'ai pas retrouvé les actes de décès car des années sont lacunaires. Par contre les tables décennales³⁷ au vu de leurs prénoms, peuvent amener à penser que Augustine Aveline est décédée le 28 octobre 1826 et Auguste Marius le 20 décembre 1827.

Quant à Marie Catherine, elle n'apparaît pas dans les tables décennales des décès de Lançon, ni Pélissanne de 1801 à 1832. L'étude des tables de successions entre 1809 (date décès de Marie Rose Donnadieu) et 1830 n'ont pas permis de confirmer les décès de ces enfants.

Pour leur père, la déclaration de succession en date du 25 août 1830³⁸ précise qu'il n'a pas fait de testament, son épouse est tutrice de leurs trois enfants mineurs, il laisse en mobilier 52 F le tout, et en biens immeubles sur Pélissanne :



Extrait de la déclaration de succession de François REYNAUD du 25 août 1830 :

Un coin de terre à Pélissanne q[uar]te de Vivogne, d'un produit de 20[?] estimé en capital à 400

Un coin de verger q[uar]te du vabre d'un produit de 8 es[ti]mé à 1 60

Une pro[pri]été d'Oliver q[uar]te du plan, d'un produit de 25 est[im]é 400

Reçu pour droit d'enregistrement à raison de 1 % dix francs soixante centimes

Au décès de leur père la fratrie se compose de Philippe né de la première union avec Marie Rose DONNADIEU, Marie Colombe et ses deux frères : Jean François et Joseph Jules.

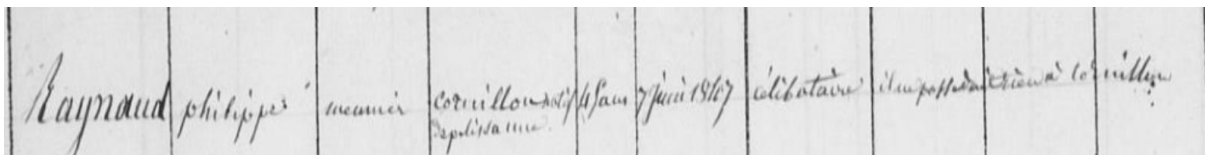
Philippe décédera le 07 juin 1847 à Cornillon-Confoux dans les Bouche du Rhône³⁹, c'est en étudiant les mutations de biens concernant Marie Colombe que j'ai retrouvé l'origine d'un bien qui lui venait de son frère, j'ai ainsi cherché la déclaration de succession⁴⁰ de Philippe et pu retrouver son lieu de décès dans une commune proche de Pélissanne.

³⁷ : Registre 202 E TD 6 1823/1832 commune de Pélissanne page 12/15

³⁸ : déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 15

³⁹ : Registre 202 E 637 commune de Cornillon-Confoux page 3/5

⁴⁰ : déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 16 15



Extrait de la table de succession de Raynaud Philipe : « Raynaud Philippe, meunier, [décédé à] Cornillon-Confoux [à l'âge de] 45 ans le 07 juin 1847, célibataire il ne possède rien à Cornillon »

Célibataire il laisse ses frères et sa sœur comme héritiers, son acte de partage en date du 20 février 1848⁴¹ précise qu'il laisse :

- **A Jean François l'ainé :**
 - Une propriété à Pélissanne, quartier de Sabouillon composé de 11 oliviers et dont il devra payer les droits de passage,
 - Une propriété à Pélissanne quartier de Rourgne ou de l'Enroube .
- **A Jules Joseph Reynaud** son frère cadet la somme de 400 F à titre de soulte versée par Jean François.
- Et à **Marie Colombe :**
 - L'entière propriété à La Barden quartier de La Savonnière d'une contenance de 8 ares.

Concernant la somme de 400 F réglée par Jean François à son frère Jules Joseph. Elle a été reçue par leur mère Rosalie Colombe Chauvet, veuve REYNAUD, laquelle a promis de la rendre et la rembourser au taux légal de 5 % dans un délai de trois ans. Cette créance fait l'objet d'une hypothèque sur sa maison rue saint Roch à Pélissanne.

Leur mère décédera à son tour le 25 février 1865⁴² à Pélissanne, à l'âge de quatre-vingt ans dans sa maison d'habitation rue Saint Roch.

La table de succession⁴³ nomme comme héritiers ses enfants Jean François, Jules Joseph et Marie Colombe et précise les dates d'un testament du 24 juillet 1865 et d'un partage du 24 juillet 1865.

Son testament⁴⁴ passé par maître Clair Joseph Marie OLIVIER, notaire de Pélissanne avantage son fils cadet Jules Joseph tel qu'indiqué :

⁴¹ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 333

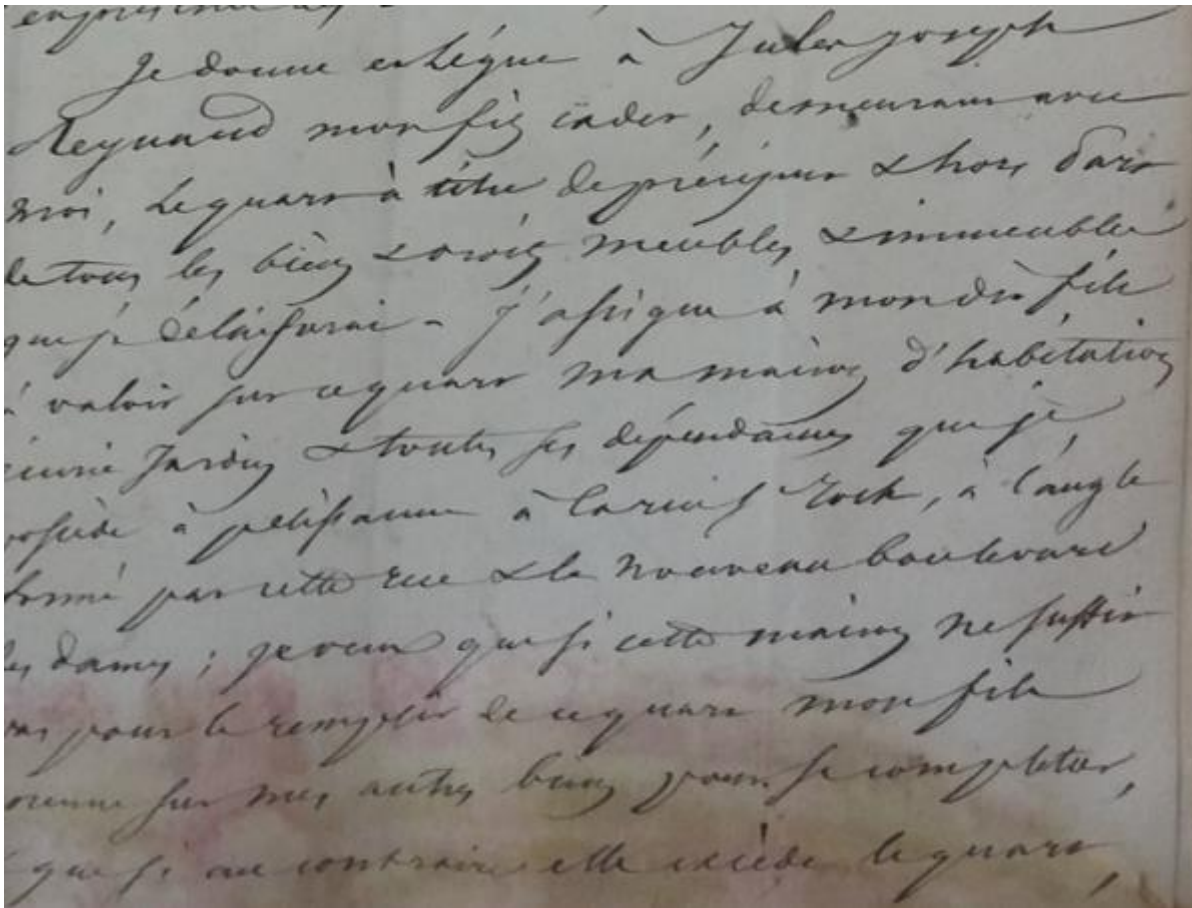
⁴² Registre 202 E 772 commune de Pélissanne décès de 1865 page 3/14 N° : 13

⁴³ Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12Q 25 16 17 période 1863/1870 page 35/147

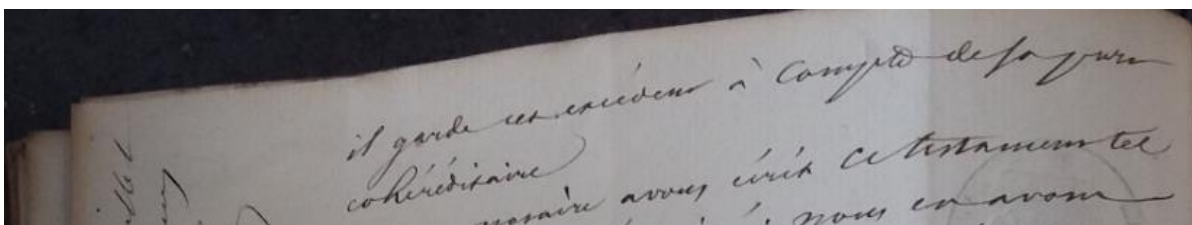
⁴⁴ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 349

Extrait du testament de Colombe Rosalie Chauvet: Le 24 mars 1864 :

« je donne en lègue à Jules Joseph REYNAUD, mon fils cadet demeurant avec moi, le quart à titre de préciput et hors part de tous les biens et droits meubles et immeubles que je délaisse., j'ajoute à mon dit fils à valoir sur ce quart ma maison d'habitation, écurie, jardins et toutes les dépendances que je possède à Pelissanne à la rue Saint Roch(...)Je veux que si cette maison ne suffit pas pour le remplir de ce quart, mon fils prenne sur mes autres biens pour le compléter et que si au contraire elle excède quart il garde cet excédent à compte de sa part cohéritaire ».



Je donne en lègue à Jules Joseph
Reynaud mon fils cadet, demeurant avec
moi, le quart à titre de préciput et hors part
de tous les biens et droits meubles et immeubles
que je délaisserai - j'ajoute à mon dit fils
à valoir sur ce quart ma maison d'habitation,
écurie, jardins et toutes les dépendances que je
possède à Pelissanne à la rue Saint Roch, à l'angle
formé par cette rue et le nouveau boulevard
des dames; je veux que si cette maison ne suffit
pas pour le remplir de ce quart mon fils
prenne sur mes autres biens pour le compléter,
et que si au contraire elle excède le quart,



il garde cet excédent à compte de sa part
cohéritaire
notaire avoué écrit ce testament tel
qu'il est, nous en avons

Concernant l'acte de partage, il décrit les biens que détenait, a son décès, Rosalie Colombe CHAUVET, veuve REYNAUD sur Pélissanne :

- 1- Une maison avec jardin et dépendances rue Saint Roch
- 2- Une terre arrosable d'environ 22 ares quartier de l'Autin
- 3- Une terre labourable d'environ 20 ares quartier de Grand Pont
- 4- Une terre labourable d'environ 20 ares quartier de l'Enjouverie
- 5- Un jardin d'oliviers d'environ 15 ares arrosables quartier de Matheron
- 6- Un verger d'oliviers, vignes d'environ 16 ares quartier de Sabouilly
- 7- Une terre en verger d'oliviers, amandiers et vignes quartier de Bonsoux
- 8- Le remboursement dû par sa fille Marie Colombe, épouse BARRIELLE en la somme de 300 F qui lui fut constitué en dot par contrat de mariage du 20 juin 1838.

Nous retrouvons ces parcelles sur la matrice cadastrale N° 1231 (cf. annexe N° 1) cette matrice fait référence à des biens tirés de la matrice N ° 236 qui correspond au grand père de Rosalie Colombe, François REYNAUD (cf. annexe N°2) ; matrices quasi identiques, les biens sont passés de génération en génération.

Cette succession était grevée de plusieurs dettes :

- 1- une première perpétuelle de 19 F et 86 centimes à Noël de chaque année due à la famille ANDRE.
- 2- de la somme de 400 F due à son fils cadet Jules Joseph Reynaud suite à l'acte de partage de son frère Philippe Philogène REYNAUD du 20 02 1848 (cf. page 14).

En outre des biens ci-dessus, il leur revenait :

- Une propriété rurale de 32 ares en verger d'oliviers, à Pélissanne quartier des Aspres provenant de la succession de leur père François REYNAUD.

Ce bien était resté indivis jusqu'au décès de Rosalie Colombe qui en avait joui en représentation de la somme de 400 F qui lui était due sur sa dot.

Cette somme de 400 F venait donc en augmentation de la portion maternelle pour calculer les droits du préciput de Jules Joseph Reynaud.

Le 27 juillet 1865 devant Maître Ollivier les parties se sont entendues pour le partage en lots de la façon suivante :

Pour **Jean François REYNAUD**, fils aîné :

- 1- La propriété quartier de l'Autin
- 2- La propriété de grand pont
- 3- Une portion de la propriété des Aspres provenant du côté paternel

Pour **Jules Joseph**, fils cadet, pour le payer de son préciput et sur la part de son père :

- 1- La maison, l'écurie, jardin et dépendances rue Saint Roch
- 2- La propriété quartier de la Sabouilly
- 3- La propriété quartier de Bonsoux
- 4- Une portion de la propriété du père quartier des Aspres : au moyen de ce lot il sera payé des 400 F à lui dû par sa mère

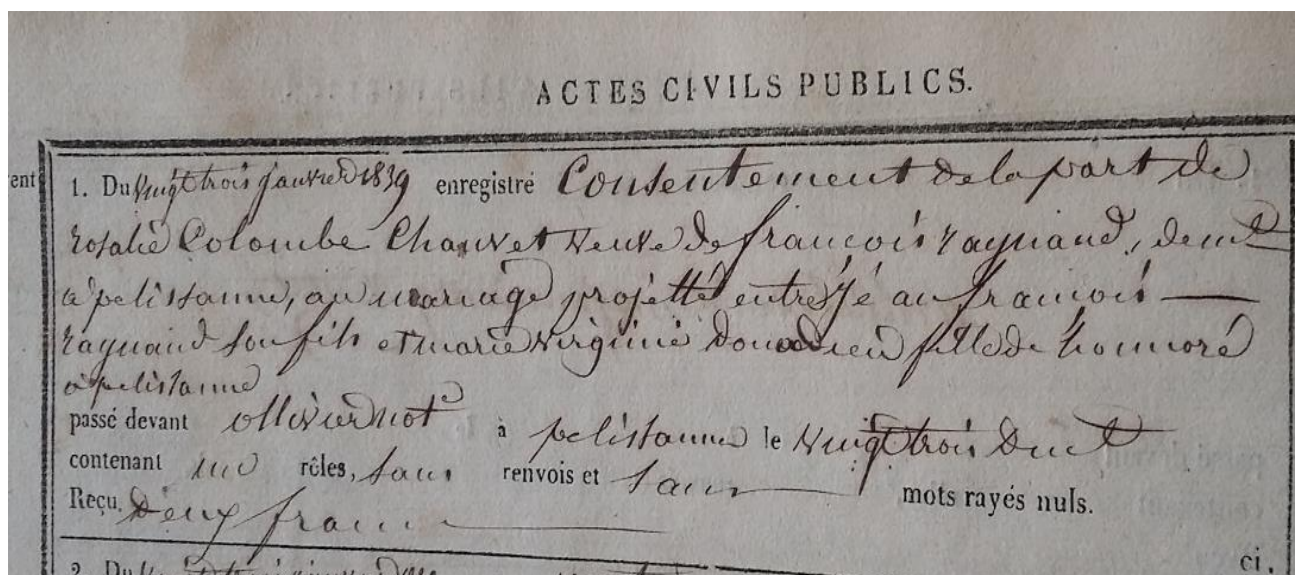
Pour **Marie Colombe**, épouse BARRIELLE

- 1- La dot de 300 F en trousseau qu'elle a reçu en mariage
- 2- La propriété quartier de l'Enjouerie,
- 3- La propriété quartier de Matheron,
- 4- La dernière partie de la propriété venant de son père

L'étude des tables décennales de la commune de Pelissanne permettra de reconstituer les cellules familiales des frères de Marie Colombe : Jean François et Joseph Jules.

- Jean François, était meunier, il est décédé le 16 juillet 1884⁴⁵

Il s'était marié à l'âge de 26 ans le 23 janvier 1839⁴⁶ à Marie Virginie DONADIEU. La mère de Jean François, Rosalie Colombe donnera son consentement au mariage par acte enregistré le 23 janvier 1839⁴⁷ dans les enregistrements des actes civils publics.



⁴⁵ Registre 202 E956 commune de Pelissanne décès 1884 page 6/16 N° : 27

⁴⁶ Registre 202 E 521 commune de Pelissanne mariages 1839 page 12/19 N° : 5

⁴⁷ Enregistrement actes civils publics 12 Q 25 2 52

Enregistrement d'un acte de consentement à mariage en date 23 janvier 1839 :

Du vingt-trois janvier 1839 enregistré consentement de la part de Rosalie Colombe CHAUVET Veuve François RAYNAUD dem(euran)t à Pélissanne, au mariage projeté entre François Raynaud son fils et Marie Virginie Donadiou fille de honoré de Pélissanne passé devant Ollivier not[aire]à Pélissanne le vingt-trois dud[it]contenant rôle pour renvois sans mots rayés nuls

Reçu deux francs

Jean François REYNAUD et Marie Virginie DONADIEU auront deux fils Jules Mathieu, né le 09 février 1845⁴⁸ et Etienne Edouard né le 26 décembre 1849⁴⁹.

Jules Mathieu se mariera le 06 juillet 1880⁵⁰ avec Etienne Angeline Joséphine BERTRAND.

Etienne Edouard se mariera le 22 octobre 1879⁵¹ avec Marie Philippe SAVOYE.

- Le second frère de Marie Colombe, Joseph Jules décédera le 1 décembre 1895⁵², célibataire et également meunier comme ses frères.

Ces recherches partielles sur la famille de Marie Colombe permettent déjà de recenser les biens qu'elle a reçu de sa famille soit par héritage ou pour sa dot.

Le tableau ci-dessous en fait une synthèse :

Biens ruraux hérités et/ou reçus en dot par Marie Colombe REYNAUD épouse BARRIELLE							
DATES	Origine de propriété	Source	Type de biens	Commune	Quartier	Contenances	Référence cadastrale
1838	Dot	Contrat de mariage	Partie d'une terre d'oliviers	Pélissanne	Mathéron	12 ares	5
1848	Héritage frère Philippe	Partage	Terre	La Barden	Savonnière	8 ares	
1865	Héritage mère Rosalie colombe CHAUVET	Partage	Terre d'oliviers	Pélissanne	Mathéron	15 ares	
			Terre labourable	Pelissanne	Enjouverie	20 ares	4
	Héritage père	Partage suite décès mère	Partie d'une terre d'oliviers	Pélissanne	Aspres	8 ares	

Tableau N° 3 : répertoriant les biens dont Marie COLOMBE Reynaud, épouse BARRIELLE a hérités ou reçu en dot.

⁴⁸ Registre 202 E 685 commune de Pelissanne naissance 1845 page 3/12 N° :9

⁴⁹ Registre 202 E 685 commune de Pelissanne naissance 1849 N° :59

⁵⁰ Registre 202 E 955 commune de Pelissanne mariage 1880 page 08/23 N° :59

⁵¹ Registre 202 E 955 commune de Pelissanne mariage 1879 page 15/58 N° :13

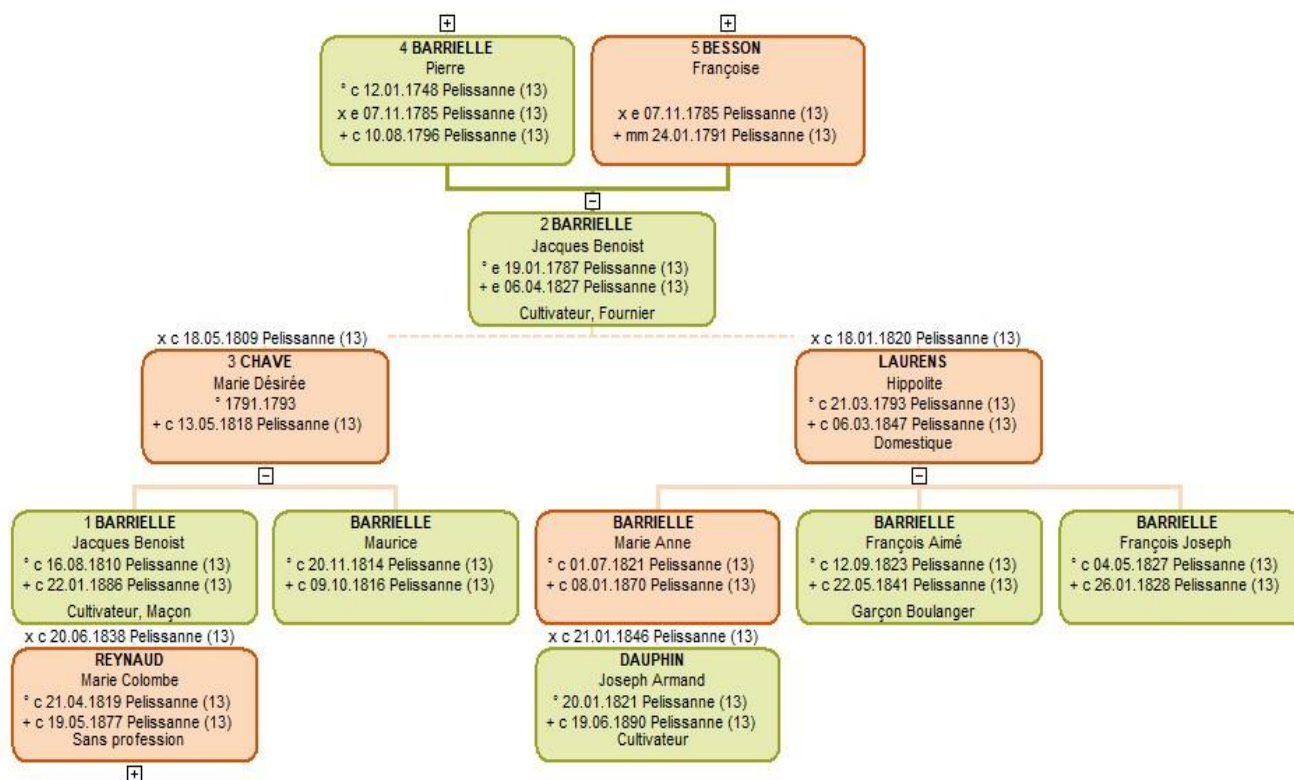
⁵² Registre 202 E 1080 commune de Pelissanne décès 1895 page 21/21 N° : 29

Ces différentes sources concernant les biens ruraux de cette famille nécessiteraient une étude plus approfondie car les biens indiqués dans la déclaration de succession de leur père ne se retrouvent pas dans les partages suivants.

Je n'ai pas poursuivi les recherches au-delà sur la famille de Marie Colombe afin de me consacrer à la famille de son époux Jacques Benoit BARRIELLE.

Titre 2 : Les ascendants et la fratrie de Jacques Benoit BARRIELLE

1- SES PARENTS ET SA FRATRIE



1-les BARRIELLE-CHAVE

Jacques Benoit BARRIELLE, père, a épousé sa première épouse et mère de Jacques Benoit fils en 1809, mais j'ai aussi trouvé un second mariage en 1820 avec Hippolite LAURENS.

Le premier mariage avec Marguerite Désirée CHAVE a eu lieu à Pelissanne le 17 mai 1809⁵³ et nous apprend que Jacques Benoit est majeur, âgé de vingt-deux ans et trois mois, (il est donc né vers 1787) son père Pierre est décédé le vingt-trois thermidor an quatre (10 aouts 1796), il était cultivateur. Sa mère Françoise BESSON, quant à elle, est décédée le vingt-quatre janvier 1791.

Marguerite Désirée CHAVE, native de Pélissanne, âgée de dix-sept ans est mineure, ses parents Jacques CHAVE et Magdeleine FOUQUE sont présents et consentent au mariage.

Les témoins sont non parents à l'exception de Clair Siméon Olivier, cousin issu de germain de Marguerite Désirée.

⁵³ Registre 202 E 517 commune de Pelissanne mariage 1809 page 31/40

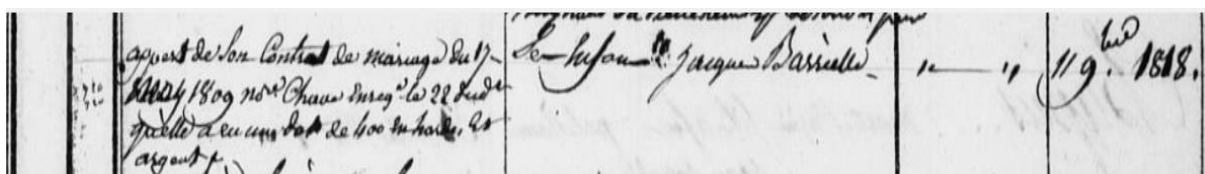
Un contrat de mariage en date du 17 mai 1809⁵⁴ précise qu'ils ont optés pour le régime dotal et que le père de la mariée a constitué un dot pour sa fille de 400 F dont 100 F de monnaie et 300 F au prix du trousseau.

Le couple aura deux enfants :

- Jacques Benoit né en 1810⁵⁵,
- Maurice né le 20 novembre 1814⁵⁶ et décédé le 9 octobre 1816⁵⁷, rue Roubillon.

Leur mère, Marguerite Désirée décède deux ans plus tard le 13 mai 1818⁵⁸, chemin Saint Pierre.

La table de succession⁵⁹ m'a fourni l'information sur le contrat de mariage et la date de la déclaration ci-dessous.



Extrait de la table de succession au nom de Marguerite Désirée CHAVE : « apport de son contrat de mariage du 17 may 1809 n[otai]re Chave enreg[istr]é le 22 dud[it] qu'elle a eu une dot de 400 en hardes et argent, (laisse pour héritiers) ses enfants et Jacques Barrielle , date enregistrement 11 [novembre]1818

Sa déclaration de succession en date du 11 novembre 1818⁶⁰ faite par son mari indique qu'elle laisse :

En MOBILIER :

- Reprise matrimoniale : les hardes et l'argent pour 400 F.

En IMMEUBLE :

- Une terre à La BARDEN quartier de La Culate estimée à 100 F

Jacques Benoit se retrouve fils unique, orphelin de mère à l'âge de 8 ans.

Son père se remarie moins de deux ans plus tard, le 18 janvier 1820⁶¹ avec Hipollite LAURENS fille de Gayetan LAURENS et Jeanne FERAUD, présents et consentants au mariage de leur fille majeure, âgée de 26 ans, (née à Pélissanne le 22 mars 1793⁶²).

⁵⁴ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 323

⁵⁵ Registres EC commune de Pélissanne naissance 1810 page 11/16

⁵⁶ Registre 202 E 518 commune de Pelissanne naissance 1814 page 13/14

⁵⁷ Registre 202 E 518 commune de Pelissanne décès 1816 page 12/14

⁵⁸ Registre 202 E 518 commune de Pélissanne décès 1818 page 5/13

⁵⁹ Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12Q 25 16 12 période 1815-1823 p 30/125

⁶⁰ Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 10

⁶¹ Registre 202 E 519 commune de Pelissanne mariage 1820 page 10/23 N° :1

⁶² Registre 202 E 240 commune de Pelissanne naissance 1793 page 19/53

Leur contrat de mariage⁶³ précise que les époux choisissent le régime dotal et qu'elle reçoit en dot la somme de 250 F.

De cette seconde union naîtront trois enfants à Pélissanne :

- Marie-Anne née le 07 juillet 1821⁶⁴,
- François Aimé né le 12 septembre 1823⁶⁵,

Nés dans le quartier Chemin Saint Pierre.

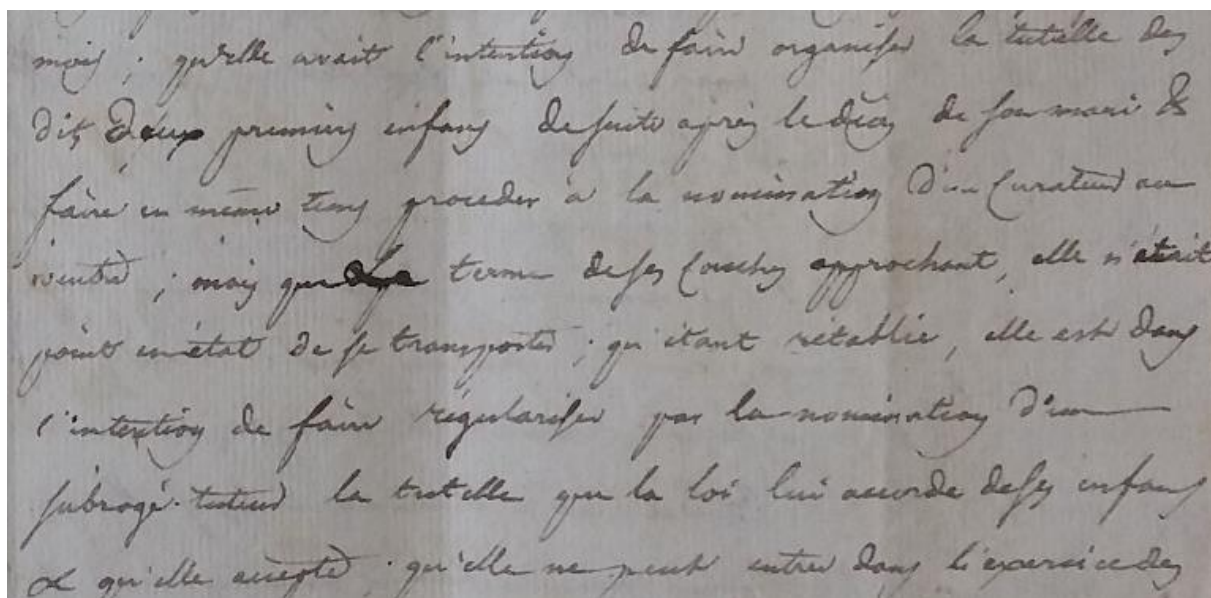
- François Joseph naît le 4 mai 1827⁶⁶, c'est son aïeul maternel Gayetan LAURENS qui déclarera sa naissance, rue de Four Neuf.

Ce dernier enfant est un enfant posthume car il est né environ un mois après le décès de son père survenu le 6 avril 1827⁶⁷.

Il décédera quelques mois plus tard le 28 janvier 1828⁶⁸ rue du Moulin de l'Hôpital.

Le décès de Jacques Benoit laisse sa veuve avec trois enfants mineurs (dont l'un d'un premier lit) et un autre à naître. La famille maternelle de l'ainé, Jacques Benoit, s'occupera de sa mise sous curatelle par l'intermédiaire de son oncle Joseph CHAVE comme expliqué page trois.

De son côté Hippolyte LAURENS entamera des démarches pour placer ses propres enfants sous tutelle. Elle comparait le 6 juin 1827 devant le juge de paix de salon⁶⁹ et expose :



mais ; qu'elle avait l'intention de faire organiser la tutelle des
dit deux premiers enfants de suite après le décès de son mari &
faire en même temps procéder à la nomination d'un curateur au
testament ; mais que de ce temps les choses approchant, elle n'était
point en état de se transporter ; qu'étant rétablie, elle est dans
l'intention de faire régulariser par la nomination d'un
subrogé-tuteur la tutelle que la loi lui accorde desdits enfants
& qu'elle accepte ; qu'elle ne peut entrer dans l'exercice des

⁶³ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 305

⁶⁴ Registre 202 E 519 commune de Pelissanne naissance 1821 page 07/15

⁶⁵ Registre 202 E 519 commune de Pelissanne naissance 1823 page 08/13 N° : 46

⁶⁶ Registre 202 E 519 commune de Pelissanne naissance 1827 page 07/14 N° : 24

⁶⁷ Cet acte de décès ne s'affiche pas sur le site des archives des Bouche duRhône).

⁶⁸ Registre 202 E 520 commune de Pelissanne décès 1828 page 02/18 N° : 8

⁶⁹ Justice de paix bureau de Salon 1827 côte 4 U33 24 N °82

Extrait du jugement du 6 juin 1827 devant le juge de paix de Salon de Provence « ... qu'elle avait l'intention de faire organiser la tutelle des dits deux premiers enfants de suite après le décès de son mari et faire en même temps procéder à la nomination d'un curateur au ventre, mais que le terme de ses couches approchant, elle n'était point en état de se transporter, qu'étant rétablie, elle est dans l'intention de faire régulariser par la nomination d'un subrogé tuteur, la tutelle que la loi lui accorde de ses enfants et qu'elle accepte »

Ce jugement parle de curatelle au ventre prévu dans le Code civil de 1804, dans son article 393 : « Si, lors du décès du mari, la femme est enceinte, il sera nommé un curateur au ventre par le conseil de famille. A la naissance de l'enfant, la mère en deviendra tutrice, et le curateur en sera de plein droit le subrogé tuteur. »

Hippolite Laurens, avec l'autorisation du juge et amiablement a composé le conseil de famille avec les personnes suivantes :

Pour la branche paternelle :

- Etienne BESSON, grand-oncle des mineurs,
- Henri jean RICHARD grand-oncle par alliance, - Joseph ALLEMAND, parent au 5^{ème} degré.

Tous les 3 cultivateurs à Pélissanne.

Et pour la branche maternelle :

- Gayetan LAURENS aïeul des mineurs,
- Martin LAURENT, parent au 5^{ème} degré, tous les 2 cultivateurs à Pélissanne, - François Etienne CAIRE, boulanger, aussi parent au 5^{ème} degré.

Après délibération c'est Etienne BESSON qui est désigné comme subrogé tuteur

La mère devra faire procéder à l'inventaire des biens laissés par le défunt, conjointement avec le subrogé tuteur.

Cet inventaire sera effectué le 12 juin 1827 et permettra à Jacques Benoit fils de récupérer le quart des biens meubles comme nous l'avons précisé (page 3).

De plus il sera procédé à la vérification de son trousseau par acte en date du 12 juin 1827⁷⁰ par Maître Esménard de Lançon ou seront présents : Hippolite LAURENS et les deux curateurs des enfants, Etienne BESSON et Joseph CHAVE :

⁷⁰ Actes notariés -AD 13 côte 377 E 359 notaire de Lançon

la conséquence de la sortie après avoir mes
du gens de l'art, il a été procédé à cette vérification
et estimation, et par le résultat, il a été reconnu
que le trousseau étoit d'une valeur en tout
de cent quarante un francs.

Extrait de l'acte de vérification du trousseau de Hippolite LAURENS : « ...en conséquence[?] les parties après avoir pris des gens de l'art , il a été procédé à cette vérification et estimation et par le résultat , il a été reconnu que le trousseau étoit d'une valeur en tout de cent quarante un francs »

Cette somme ne correspond pas à celle indiquée dans leur contrat de mariage et qui s'élevait à 250 F.

Pour le reste, le testament de Jacques Benoit, père, en date du 1 avril 1827⁷¹ prévoit :

je lègue à Hippolite Laurens Mon épouse en
secondes noces, tout ce dont la loi me permet de disposer
la propriété et usufruit, je la dispense de donner caution,
et faire l'état des lieux.
je révoque tous testaments que j'ai faits

Extrait du testament de Jacques Benoit BARRIELLE fait à son domicile le 01 avril 1827 par Maître Esmenard, notaire royal de Lançon.

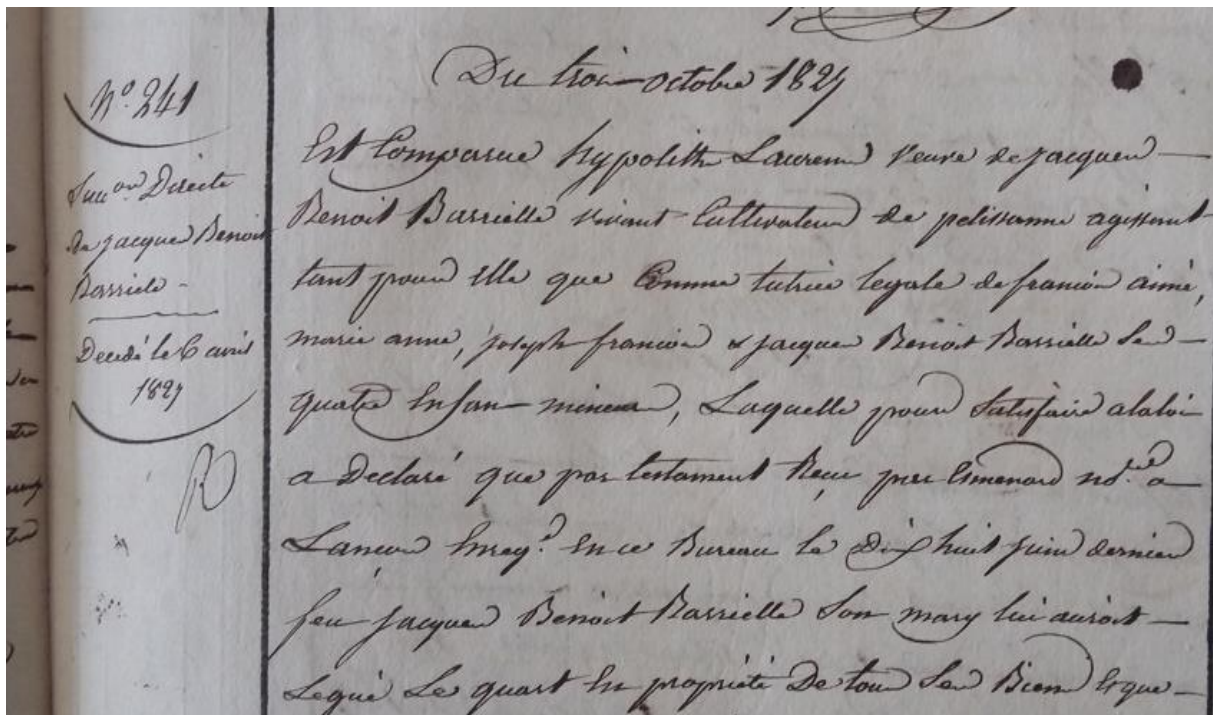
" je lègue à Hypolite LAURENS, mon épouse en secondes noces, tout ce dont la loi me permet de disposer, en propriété et usufruit, je la dispense de donner caution et faire l'état des lieux. Je révoque tous les testaments que je puis avoir fait ..."

Le legs fait à son épouse est détaillé dans la déclaration de succession de Jacques Benoit en date du 3 octobre 1827⁷².

Sur cette déclaration il est précisé qu'un testament enregistré le 18 juin 1827 par Maître Esménard, lègue à Hippolite LAURENS le quart en propriété de ses biens :

⁷¹ Actes notariés -AD 13 côte 377 E 359 Me Esmenard de Lançon

⁷² Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 14



Extrait de la déclaration de succession de Jacques Benoit Barrielle du 3 octobre 1827 :

« Est comparue Hypolitte LAURENS veuve de Jacques Benoit Barrielle vivant cultivateur de pelissanne agissant tant pour elle que comme tutrice légale de François Aimé, Marie-Anne, Joseph François et Jacques Benoit , les quatre enfants mineurs, laquelle pour satisfaire à la loi a déclaré que par testament reçu par ESMENARD , no(tai)re à Lançon enreg(istr)é en ce bureau le 18 juin dernier feu Jacques Benoit Barrielle son mary lui auroit légué le quart en propriété de tous ses biens »

Les biens sont constitués :

En mobilier :

- Des meubles trouvés dans la maison qu'occupait le défunt à Pélissanne, suite à l'inventaire reçu par Maître ESMENARD le 12 juin dernier et estimé à 365.25 F.
- Une créance due par acte du 26 septembre dernier par le nommé GIRAUBERT maçon de Pélissanne au principal de 737 F donc sur un total du mobilier de 1102.24 F, il revient un quart à Hipolitte Laurens donc 367.32 F et le reste aux enfants pour 734.93. F

(Les calculs de la valeur des meubles ne semble pas correspondent mais au fil des différents partage la répartition correspondra aux proportions énoncées ci-dessus).

En immeubles :

Sur Pélissanne :

- Une terre quartier de la Penne estimé 300,
- Une autre terre dans le quartier de la Penne estimé aussi 300, - Une terre quartier de la Bertranne estimée 400.

A Lançon :

- Une terre quartier de Castillon estimée 400

Handwritten document titled "Déclarations des mutations par décès." The text is written in cursive and includes the following entries:

IMMEUBLES	
une propriété à Pélissanne q[ui] de la penne d'un produit de 15. Estimé 300- ¹¹	
DÉCLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.	
total d'autre part	300 ¹¹
une autre prop[riété] même terroir & quartier d'un produit de 15. Estimé à	300- ¹¹
une prop[riété] même terroir q[ui] de la Bertranne d'un produit de 25	400- ¹¹
et finalement une prop[riété] à Lançon q[ui] de Castillon d'un produit de 20	400- ¹¹
total des immeubles	1400- ¹¹
Surquoi le quart légué à la veuve est de	350- ¹¹
reste p[our] les trois quart revenant aux h[éritie]rs	1050- ¹¹

Extrait de la déclaration de succession de Jacques Benoit Barrielle du 3 octobre 1827 :

« IMMEUBLES

Une propriété à Pélissanne quartier de la penne d'un produit de 15 estimé 300

Total d'autre part 300 F

une autre propriété même terroir et quartier d'un produit de 15 estimé à 300 une prop[riété] même terroir q[ui] de la Bertranne d'un produit de 25 (estimé) 400 et finalement une prop[riété] à Lançon q[ui] du Castillon d'un produit de 20 (estimé) 400 total des immeubles 1400, surquoi le quart légué à la veuve est de 350

reste p[our] les trois quart revenant aux h[éritie]rs 1050

Ces biens se retrouvent sur sa matrice cadastrale, case 64⁷³ (cf. annexe N° 3), matrice qui situe les parcelles en section A, parcelles N° : 708, les Aspres, et parcelles 429,456,427 à la Penne. Et en section G : parcelles N° 808, 819, 820 et 281 à la Bertranne. Ci-dessous les extraits des plans cadastraux où se situent les parcelles.

⁷³ Cadastre folio 64 devenu 235 côte P 4 1241

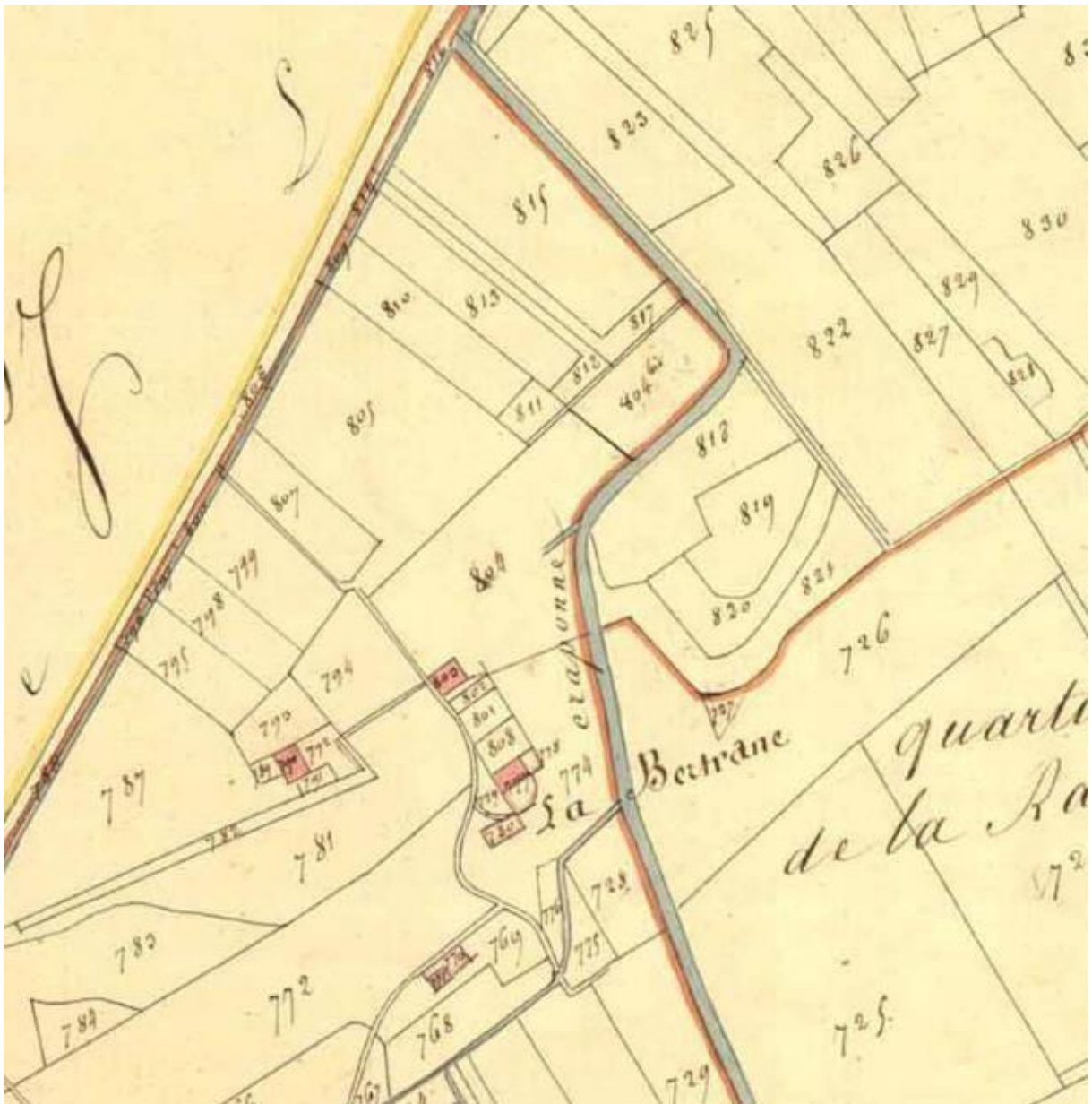


Extrait plan cadastre⁷⁴ section A2 Caronte parcelle 708, les Aspres.



Extrait section A section A2 Caronte (même côte) quartier de la Penne, section 429-456-427

⁷⁴ Cadastre plan A2 CARONTE Côte 3 P 1472



Extrait de la matrice section G 2 Saint -Laurent⁷⁵ , quartier de la Bertrane, parcelles 808-819820-821.

⁷⁵ Cadastre 3 P 1482

Concernant Jacques Benoit père sur les actes après décès il est décrit comme exerçant la profession de fournier, c'est-à-dire « celui qui tient un four à pain »⁷⁶ .
L'étude des registres d'hypothèques permet de retracer les mutations qu'il a effectué tout au long de sa vie, dont l'achat d'un four à pain en 1823.
Ci-dessus un tableau synthétisant toutes les mutations.

Biens achetés et vendus par Jacques Benoit BARRIELLE (père)							
Type de mutation	Dates de l'acte	Côte	Description	Types de biens	Commune	Quartier	Surface
Vente	10/11/1807	4 Q 1 1567	Vente à Blanchesseur Pierre Etienne	Terre	Pélissanne	La Bertranne	5 ares
Vente	08/03/1808	4 Q 1 1428	Vente à Antoine Esmenard	Terre		Des Vignes	
				Terre		Sabouillon	
Achat four à cuire	30/05/1823	4 Q 1 1568	Achat four à pain à JB François BONNAUD	Four à pain et dépendances		Four neuf	
Vente maison	17/06/1823	4 Q 1 1567	Vente maison à André CHAUVET	Maison		Chemin Saint Pierre	
Achat terre	10/03/1825	4 Q 1 1501	Achat à famille DIENES	Terre		Penne	24 ares
Vente four	04/05/1827	4 Q 1 1092	Vente à Jean Baptiste GAUBERT	Four à pain et dépendances		Four neuf	

Tableau N° 4 : répertoriant les mutations de biens immobiliers effectuées par Jacques Benoit BARRIELLE.

Ce tableau montre qu'il a :

- Acheté et revendu un four à pain.
- Acheté une terre située à la Pene qui se retrouve dans l'héritage de ses enfants.
- Vendu des terres.

Le partage définitif de la succession de Jacques Benoit, père, se fera le 4 février 1845 donc dixhuit ans après son décès. A cette date il ne reste plus que deux enfants vivants :

- Jacques Benoit (fils) - Marie Anne.

Cette dernière s'est mariée le 21 janvier 1846⁷⁷ avec Joseph ARMAND. Le couple n'aura pas d'enfant.

Leurs deux autres frères sont décédés :

François Joseph, l'enfant posthume est décédé en 1828 et François Aimé est décédé le 22 mai 1841⁷⁸ ; Il était garçon boulanger, âgé de dix-sept et demi.

Les biens indiqués dans la déclaration de leur père se retrouveront dans leurs déclarations de successions respectives⁷⁹,⁸⁰. Et le partage du 4 février 1845 permettra la répartition entre les héritiers telle qu'indiquée dans l'acte.

⁷⁶ (Dictionnaire Littré) : <https://www.littre.org/definition/fournier> , consulté le 24 mai 2019.

⁷⁷ Registre 202 E 685 commune de Pélissanne mariages 1846 page 11/19 N° : 2

⁷⁸ Registre 202 E 521 commune de Pelissanne décès 1841 page 05/16 N° :24

⁷⁹ Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 14

⁸⁰ Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 20-1841 N °66

Jacques Benoit, fils du premier lit avec Marguerite Désirée CHAVE, a droit à :

1- La dot de sa mère de 400 F,

2- 80 F qu'il a payé de ces deniers à l'acquis de la succession de son père pour éteindre un prêt dû à M. boniface Fombettin qui lui en a donné quittance par acte du 20 mai 1842.

Hipollite Laurens, en plus des avantages que lui a laissé son mari, et ceux venant de ses deux enfants décédés, a droit à 250 F d'après son contrat de mariage du 18 janvier 1820.

Les parties se sont entendues pour simplifier et ont proposé de laisser :

- **À l'épouse** en contrepartie de tous ses droits même l'usufruit : une propriété de verger et d'oliviers d'environ 48 ares, quartier de la Bertranne à Pélissanne.
- **À Jacques Benoit :**
 - Une propriété d'oliviers d'environ 48 ares, quartier de la Péne,
 - Une partie d'une terre en verger d'oliviers d'environ la moitié à prendre aussi quartier de la Péne, avec un mur qui traversera la propriété du levant au couchant,
 - Une propriété de verger d'oliviers d'environ 8 ares quartier des Aspres. Le tout à Pélissanne.
- **À Marie Anne :**
 - La moitié restante du côté nord de la terre quartier de la Péne,
 - Une propriété de terre en vigne et oliviers d'environ 64 ares à Lançon quartier de Castillon.

Au décès de Hyppolite LAURENS le 6 mars 1847⁸¹ sa fille Marie-Anne est sa seule héritière. Il lui reviendra, selon la déclaration de succession du 1 septembre 1847⁸² les 250 F de dot et la propriété de la Bertranne, en plus elle recevra des biens qui devaient appartenir en propre à sa mère :

- Une maison en ruine rue Valadet,
- Une terre à La BARBEN, Quartier Demotte, avec 30 ares d'oliviers avec un bastidon.

Et en 1870, au décès de Marie-Anne, décédée le 8 janvier 1870⁸³, sans enfant, elle légua à son demi-frère Jacques Benoit les biens provenant de la succession de leur père situés à Pélissanne et Lançon. Et le reste de ses biens reviendront à son mari ⁸⁴.

⁸¹ Registre 202 E 685 commune de Pelissanne décès 1847 page 3/15 N° : 10

⁸² Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 35

⁸³ Registre 202 E 772 commune de Pelissanne décès 1870 page 07/18 N° : 2

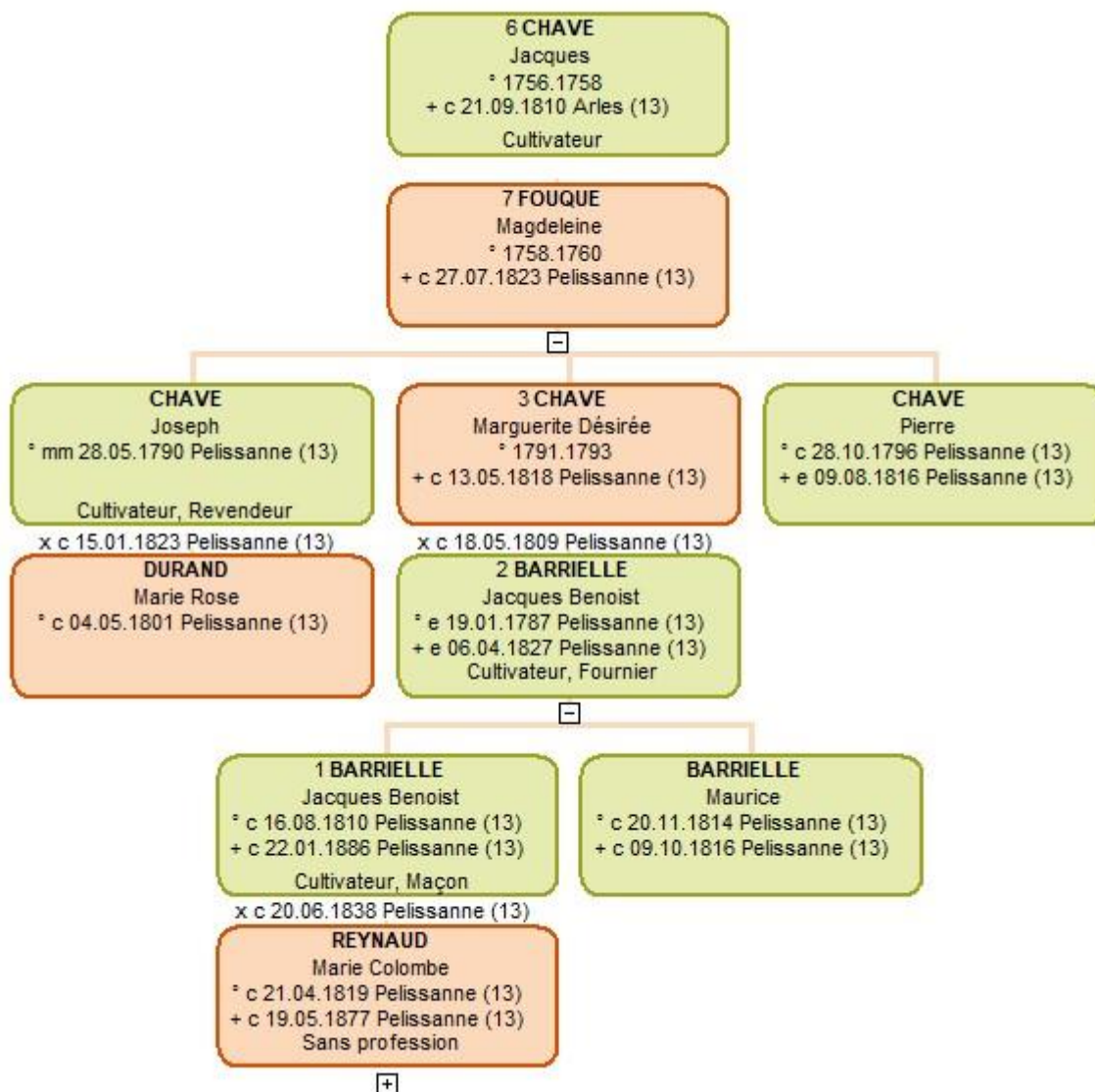
⁸⁴ Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 38

Jacques Benoit, après ses héritages successifs, sera propriétaire des biens suivants :

Biens ruraux hérités par Jacques Benoit BARRIELLE (père)						
DATES	Origine de propriété	Source	Type de biens	Commune	Quartier	Contenances
1818	Héritage mère Marie désirée CHAVE	Déclaration de succession	Terre	La Barden	La Culate	
1848	Partage père	Acte de partage	Terre	Pélissanne	La Penne	48 ares
			La moitié d'une terre	Pélissanne	La Penne	
			Terre	Pélissanne	Les Aspres	
1870	Héritage sœur Marie Anne	Déclaration de succession	Autre moitié d'une terre	Pélissanne	La Penne	
1870	Héritage sœur Marie Anne	Déclaration de succession	Terre	Lançon	Castillon	60 ares

Tableau N° 5 des biens dont Jacques Benoit a hérité.

Afin de comprendre l'origine des biens dont Jacques Benoit fils a pu hériter des générations précédentes, nous allons désormais remonter d'une génération et évoquer ses grands-parents.



Jacques Benoit (père) est le fils de Marguerite Désirée CHAVE. Elle même fille de Jacques CHAVE et de Magdeleine FOUQUE.

Ce couple a eu trois enfants :

- Joseph (qui sera le curateur de son neveu Jacques Benoit) né le 28 mai 1790 (année lacunaire),
- Marguerite Désirée née autour de l'année 1792,
- Pierre né le 28 octobre 1796⁸⁵, rue des Tisseurs à Pélissanne ou il décédera à l'âge de 20 ans le 08 août 1816⁸⁶. La table de succession indiquera qu'il ne possédait qu'un immeuble avec une valeur de 400 et que ses héritiers sont sa mère, son frère Joseph et sa sœur Marie.

Marguerite Désirée se marie à l'âge de 17 ans en 1809 et elle décède à l'âge de vingt-six ans en 1818, ce qui indique une année de naissance en 1792.

Les registres de 1790 et 1791 n'existent plus, celui de 1792 correspond à celui du passage entre, les baptêmes enregistrés par les curés, et les naissances enregistrées par un officier d'Etat civil, suite à la Loi du 20 septembre 1792 créant l'état civil. La page 19 du registre ⁸⁷clôture d'ailleurs le registre et démarre l'enregistrement des actes. Nous constatons bien le changement de formulation dans les actes. Néanmoins, aucune trace de la naissance de Marguerite Désirée.

Concernant son père, je savais par l'acte de mariage de Jacques Benoit fils, qu'il était décédé à Arles le 21 septembre 1810. C'est Jacques Benoit, en tant que gendre qui déclarera son décès.

Selon l'acte de décès ⁸⁸et la table de succession⁸⁹. Il était domicilié à Arles au mas Dugrand Hebraïs, et il était bailli dans un mas.

Son épouse Magdeleine Fouque décède en 1823⁹⁰ à l'âge d'environ 64 ans, elle est dite fille de Joseph FOUQUE et Marie LION.

Je n'ai pas pu poursuivre les recherches sur cette branche mais j'aurai aimé comprendre pourquoi il s'est installé sur Arles ?

⁸⁵ Registre 202 E 240 commune de Pelissanne naissance 1796 page 42/63

⁸⁶ Registre 202 E 518 commune de Pelissanne décès 1816 page 10/14

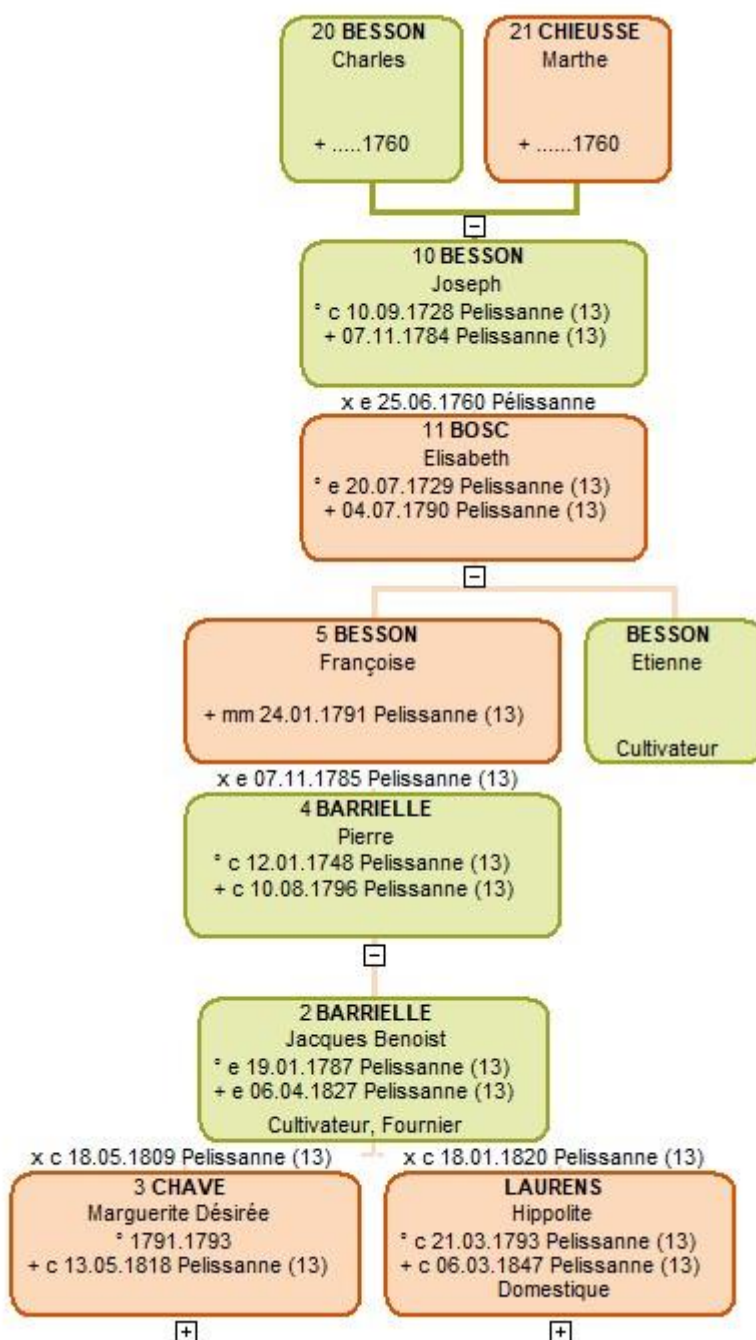
⁸⁷ Registre 202 E 240 commune de Pélissanne naissance année 1792 Page 19/23

⁸⁸ Registre 203 E1139 commune d'Arles décès 1810 page 109/159

⁸⁹ Table de successions bureau d'Arles N° :12Q 3 16 4, période 1804-1811 p 55/184

⁹⁰ Registre 202 E 519 commune de Pelissanne décès 1827 page 7/11 N° :42

-SES GRANDS-PARENTS PATERNELS : LES BARRIELLE-BESSON

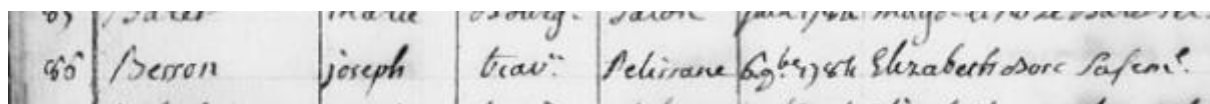


- La branche maternelle : les BESSON

Jacques Benoist (père) est le fils de Pierre BARRIELLE et de Françoise BESSON. Pierre BARRIELLE et Françoise BESSON se sont mariés le 07 novembre 1785⁹¹. Elle est fille de Joseph et Elisabeth BOSC dont les dates de décès étaient inscrites sur l'acte de mariage de leur fils Jacques benoist avec Hippolite LAURENS de 1820 :

⁹¹ Registre 202 E 240 commune de Pelissanne mariage 1785 page 12/14

Joseph Besson, décédé le 7 novembre 1784 et sa femme Elisabeth BOSC, décédée le 4 juillet 1790. Je n'ai pas trouvé le décès en 1784 à Pelissanne mais dans les tables de succession pour la période de 1769-1803, il est reporté sa date de décès⁹² ainsi que des éléments de patrimoine :



« BESSON Joseph, trava(illeu)r, (décédé à(Pélissanne(le) 6(11) 1784,(laisse) Elisabeth BOSC sa fem(m)je.

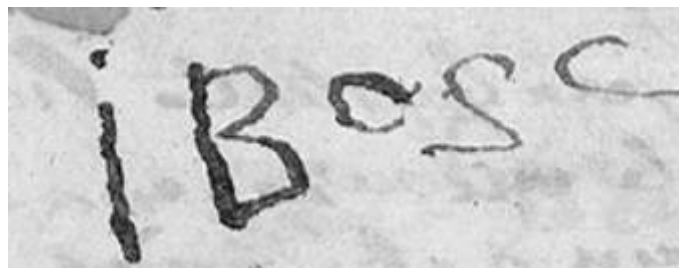
deux pro(prié)tés à Pelissanne(pour un revenu de) 700
(date de déclaration de succession :) 08/02/1785 (en)usufruit »

Pour Elisabeth BOSC nous retombons sur les années lacunaires de l'état civil de Pélissanne, et je n'ai pas retrouvé son nom sur les tables de succession de la période 1769-1803.

Joseph BESSON et Elisabeth BOSC se sont mariés le 25 juin 1760⁹³ (mariage trouvé dans les registres en cherchant un autre mariage que j'évoquerais dans la branche BARRRIELLE : celui de Benoit BARRRIELLE).

Sur cet acte de mariage : Joseph est âgé de trente et un ans donc né vers 1729, il est le fils des feus Charles BESSON et Marthe CHIEUSSE. Elisabeth est la fille de Jacques BOSQ, tailleur de pierre et de Jeanne CASTELAS, âgée de vingt-cinq ans elle est née vers 1735.

Comme souvent l'orthographe des noms présente des variantes, ainsi le curé écrit « Bosq » avec un Q final, par contre Jacques BOSC signe comme ci-dessous « I BOSC ». A l'époque le J et I pouvait être identique.



Extrait de l'acte de mariage entre Joseph BESSON ET Elisabeth BOSC le 25 juin 1760, signature de Joseph BOSC

En cherchant le baptême de Joseph Besson vers 1729, j'ai trouvé l'acte de Baptême de sa future épouse Elisabeth BOSC ⁹⁴ (écrit BOSQUE sur cet acte). Acte que je pensais trouver vers 1735 ! Mais les âges annoncés dans les actes sont plutôt approximatifs, la preuve en est.

⁹² Table de successions bureau de Salon de Provence N° :12 Q 25 16 001 période 1769-1803 p 8/72

⁹³ Registre 202 E 239 commune de Pelissanne BMS 1760 page 7/14

⁹⁴ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1729 page 5/8

J'ai trouvé l'acte de Baptême de Joseph BESSON en date du 11 septembre 1728⁹⁵ avec mention de sa naissance le 10. Le parrain est Joseph DAUPHIN et la marraine est Magdeleine CHIEUSSE, tante ou grand-mère du côté maternel ?

Comme pour toutes les branches maternelles, je n'ai pas poursuivi les recherches plus loin pour me concentrer sur la branche des BARRIELLE,

-La branche paternelle : les BARRIELLE

Le couple Pierre BARRIELLE et Françoise BESSON n'auront qu'un enfant : Jacques benoit. Son acte de naissance en date du 19 janvier 1787⁹⁶ désigne comme parrain Benoit BARRIELLE, et comme marraine Elisabeth BOSCH, sans doute sa grand-mère. Il me faudra rechercher le lien avec Benoit son parrain, peut-être un oncle ?

Pour ses parents : Pierre BARRIELLE est donc décédé le 23 thermidor 1796⁹⁷ à l'âge de 52 ans, il est veuf de Françoise BESSON décédée elle le 24 janvier 1791 (toujours années lacunaires).

En étudiant les dates avec attention, nous pouvons constater que son père Pierre est décédé alors qu'il n'avait que 10 ans, j'ai donc recherché son inventaire après décès, que je n'ai pas trouvé malgré des recherches dans toutes les rubriques des trois notaires de l'époque sur Pélissanne (Maîtres Sicard⁹⁸, Chave⁹⁹ et Bontoux¹⁰⁰), ni dans les enregistrements des actes civils pour 1797¹⁰¹.

Mais j'ai trouvé en 1797, dans les minutes d'un des notaires de Pélissanne pour cette période un acte de « désamputation » le concernant. Acte qui précise que le 8 fructidor an 5 (25 août 1797) un jugement a décidé qu'il serait pupille de son oncle Benoit BARRIELLE. Je n'ai malheureusement pas retrouvé ce jugement prononcé pendant la période révolutionnaire.

L'acte de " désamputation "¹⁰² consiste en un échange entre Jacques, et la famille de sa mère, les BESSON, par l'intermédiaire de son oncle, curateur. Il devait recevoir une somme de 146 Livres et en échange la famille Besson lui lègue une terre sur Pélissanne. Ainsi les Besson font acte de désamputation audit Jacques BARRIELLE, leur neveu. En échange Benoit BARRIELLE, en qualité de curateur concède quittance audit Besson de la somme de 146 Livres.

Avec ces actes je pense que Benoit BARRIELLE est à la fois son oncle et son parrain et qu'il sera son curateur, et que Elisabeth BOSCH est peut-être sa grand-mère.

Orphelin de mère à trois ans et de père à dix ans, a-t-il été élevé par son oncle Benoit ?

Nous allons découvrir la génération précédente les parents et la fratrie de Pierre BARRIELLE.

⁹⁵ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1728 page 6/9

⁹⁶ Registre 202 E 240 commune de Pelissanne BMS 1787 page 2/22

⁹⁷ Registre 202 E 516 commune de Pélissanne décès 1796 page 29/55

⁹⁸ Actes notariés-AD côte 371 E 256

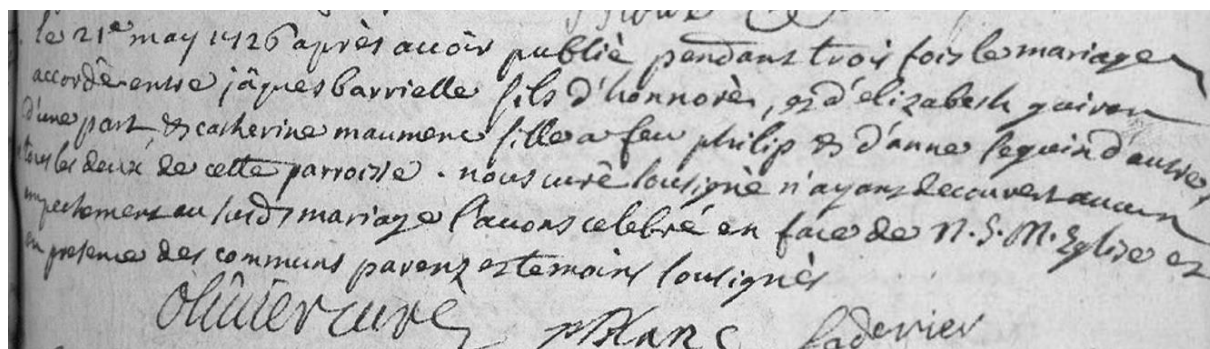
⁹⁹ Actes notariés-AD côte 371 E 263, côtes 371 E 262

¹⁰⁰ Actes notariés-AD côte 3741 E 287

¹⁰¹ Enregistrement côte 12 Q 25 2 11

¹⁰² Actes notariés -AD 13 côte 371 E 287

Le premier mariage en 1726¹⁰³ nous apprend que Jacques est le fils d'Honoré BARRIELLE et d'Elisabeth GUIRAN.



Acte de mariage entre Jacques BARRIELLE et MAUMENT Catherine du 25 mai 1826 :

« Le 21^è[me] may 1726 après avoir publié pendant trois fois les mariages accordés entre Jacques barrielle fils d'honoré et d'elisabeth guiran d'une part et catherine maument fille au feu philip et d'anne seguin d'autre ... tous les deux de cette paroisse, nous curé sousigné n'ayons découvert aucun empechement au susd[it] mariage l'avons celebré en face de N(otre).S(ainte) M(ère).Eglise et en présence des commis parents et temoins sousignés Olivier cuve, Blanc s, et ladervier »

Son épouse Catherine est la fille de Feu Philippe MAUMENT et d'Anne SEGUIN. Cette dernière décédera le 22 juin 1736¹⁰⁴

Ce couple aura trois enfants :

- Benoit né le 8 septembre 1729¹⁰⁵, dont le parrain est Benoit LAURENS et la marraine Françoise DAUPHIN,
- Jacques Philippe né le 7 février 1735¹⁰⁶, dont le parrain est Jacques MAUMENT et la marraine Anne MILLE, il décédera le 10 septembre de la même année¹⁰⁷,
- Thérèse née le 7 septembre 1736¹⁰⁸ et décédée le 11 janvier 1742¹⁰⁹ à l'âge de cinq ans.

Leur mère Catherine MAUMENT décède le 27 décembre 1737¹¹⁰, son fils Benoit est alors âgé de 8 ans et Thérèse a un peu plus d'un an.

Leur père se remarie le 6 novembre 1738¹¹¹ avec Marie BEAUFORT. L'acte indique pour Jacques BARRIELLE que ses parents sont décédés à cette date (ils étaient encore vivants lors de son premier mariage) et qu'il est veuf de Catherine MAUMENT.

¹⁰³ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1726 page 05/11

¹⁰⁴ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1736 page 07/13

¹⁰⁵ Registre 202 E 239 commune de Pelissanne BMS 1729 page 6/8

¹⁰⁶ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1735 page 6/8

¹⁰⁷ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1735 page 07/10

¹⁰⁸ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1736 page 12/13

¹⁰⁹ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1742 page 2/15

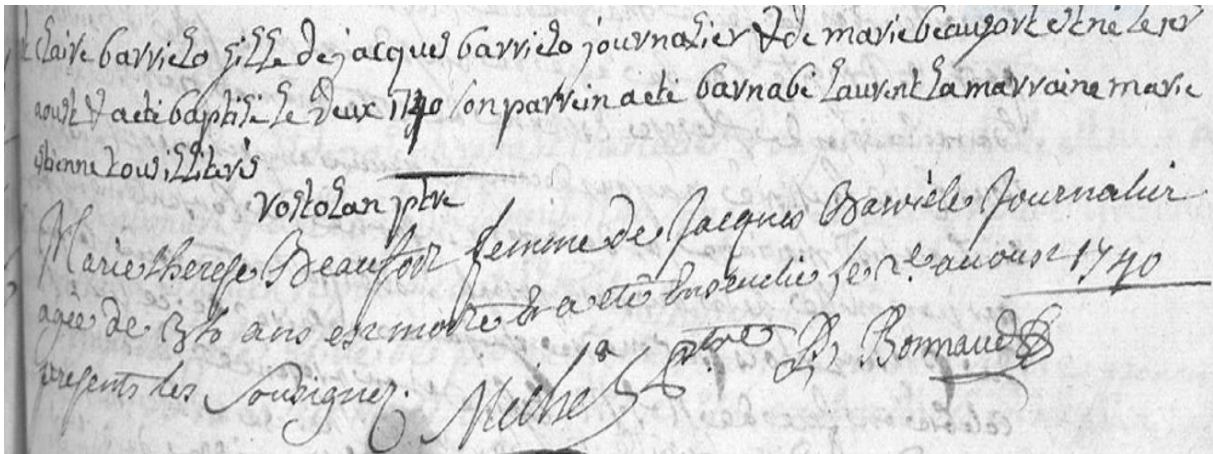
¹¹⁰ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1737 page 11/11

¹¹¹ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1738 page 09/11

Quant à Marie BEAUFORT, elle est âgée de trente-trois ans, donc née vers 1705, elle est fille des feus Esprit BEAUFORT et Marguerite THOMASSIN, ils étaient originaires d'Oppède dans le diocèse de Cavaillon dans le Vaucluse.

Le couple n'aura qu'un seul enfant, une fille car Marie BEAUFORT décédera¹¹² le lendemain de la naissance de :

- Claire Magdaleine née le 01 août 1740¹¹³



Acte de naissance de Claire BARRIELLE le 02 août 1740 de décès de Marie BEAUFORT :

« Claire Barrielle fille de Jacques Barrielle journalier et de Marie Beaufort est née le 1^{er} août et a été baptisée le deux 1740, son parrain a été Barnabé Laurent, la marraine Marie Estienne Tousilliteves, (signé) Vortolan, p[r]être

Marie Thérèse BEAUFORT femme de Jacques Barrielle, journalier âgée de 35 ans est morte et a été ensevelie le 2-ème août 1740, présents les Sousignes (.....)

Après ce décès Jacques BARRIELLE se retrouve à nouveau veuf avec trois enfants : Benoit âgé de onze ans, Thérèse, âgée de quatre ans et un nouveau-né Claire.

Il va se remarier vers 1740-1741 avec Thérèse CASTEL, sans doute dans une autre paroisse que celle de Pelissanne car malgré l'étude attentive des registres entre août 1740 et la naissance de leur premier enfant en décembre 1741, je n'ai pas retrouvé leur union.

Ils auront quatre enfants :

- Cécile Catherine née le 14 décembre 1741¹¹⁴, le parrain est Joseph POLENE et la marraine Elisabeth BARRIELLE (est-ce une tante ?)
- Jeanne née le 21 janvier 1744¹¹⁵, le parrain est Charles GASPARRILLANT et la marraine est Jeanne LEONTOUS,
- Marie Magdaleine née le 05 mars 1746¹¹⁶, le parrain est Jean Louis BEAUGY et la marraine Demoiselle Marie VOLEGUIGNE.

Tous ces parrains et marraines sont illettrés.

¹¹² Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1740 page 08/14

¹¹³ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1740 page 08/14

¹¹⁴ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1741 page 13/14

¹¹⁵ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1744 page 02/14

¹¹⁶ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1746 page 06/13

- Pierre né le 12 janvier 1748¹¹⁷, le parrain est le Sieur Pierre ESMENARD et la marraine Demoiselle Marie Bernard BOURRELY qui eux ont signés.

Sur les enfants des premiers lits, il ne restera que Benoit car Claire décède le 19 août 1741¹¹⁸ et Thérèse le 11 janvier 1742.

Une vigilance doit être portée à la lecture de ces actes car les prénoms aux baptêmes et lors des sépultures ne sont pas les mêmes, ainsi Claire est baptisée sous le seul prénom de Claire et elle est ensevelie sous celui de Magdaleine et Cécile naît Cécile et meurt Catherine. Mais les filiations et les âges permettent de valider que ce sont les mêmes personnes.

Sur leurs propres enfants il ne restera que Pierre car deux de ses trois sœurs décèdent en bas âge, Cécile Catherine le 28 septembre 1743¹¹⁹, Jeanne le 15 juillet 1747¹²⁰ et Marie Magdeleine dont je n'ai pas retrouvé l'acte de décès dans les années suivant sa naissance mais l'année 1747 ne s'ouvre pas sur le site des archives

Pierre ne connaîtra que son demi-frère Benoit mais ils auront presque vingt ans d'écart d'âge.

Benoit se mariera avec Marguerite DURAND.

Comme nous l'avons indiqué plus haut il sera le parrain de son neveu Jacques Benoit en 1787 et au décès de son frère en 1796, il deviendra son curateur, il lui lèguera ses biens dans un testament en date du 4 avril 1809¹²¹, passé devant Maître CHAVE de Pélissanne :

« Je dispose de mes autres biens aux droits présents et à venir en faveur de Jacques Benoit BARRIELLE, mon neveu et mon filleul enfant de pierre Barrielle mon frère défunt... »

A l'exclusion d'une propriété de verger d'olivier qu'il possède sur le terroir de Pélissanne quartier du chemin d'Auvours, qu'il lègue à Xavier Ricard, agriculteur chez lequel il a établi son domicile, et ce en reconnaissance des soins qu'il lui donne et des services qu'il lui a rendus. La déclaration de succession du 13 juin 1810¹²² liste les biens suivants :

- La moitié d'une terre à Pelissanne quartier de la Caronte estimée 140 F,
- La moitié d'une terre à Pélissanne quartier de la Place estimée 200 F,
- La moitié d'une terre à Pélissanne quartier de Saint Pierre estimée 300 F,
- La moitié d'une terre à Lançon de Provence quartier de Cantillon estimée à 160

F Pour un total de 800 F.

Il ne possède que la moitié de ces terres, on peut imaginer qu'elles viennent d'un héritage avec un partage entre deux héritiers.

J'ai recherché si sa femme avait des biens. La déclaration de succession du 16 fructidor an 7 (2 septembre 1799)¹²³ faite par son mari Benoit BARRIELLE parle d'un testament en date du 27 septembre 1784 ou elle lui lègue tous ses biens dont en « immeuble » une propriété quartier de Matheron.

¹¹⁷ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1748 page 2/15

¹¹⁸ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1741 page 09/14

¹¹⁹ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1743 page 10/12

¹²⁰ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1745 page 8/12

¹²¹ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 272

¹²² Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 7

¹²³ Déclaration de succession-enregistrement côte 12 Q 25 7 4

Du 16 fructidor an 7 Rép[ublique]
 Est comparu le Sr Benoit BARRIELLE cultivateur de la commune de pelissanne lequel voulant se conformer à la loi du 22. frimaire an 7 nous a déclaré que sa femme Marguerite Durand son épouse serait décédée douze messidor dernier après avoir fait un testament en date du 29. 8^{bre} 1784 c[he]z M^r Chate à pelissanne par lequel elle lui légua en propriété tous ses biens meubles et immeubles qui consistent en ceux-ci situés au terroir de pelissanne, le dit testament dument enreg[istré] aujourd'hui en ce Bureau.

Effets mobiliers
 Les hardes appartenant à la défunte de la valeur de soixante et trois centimes
 Reçu soixante-trois centimes

Immeuble
 une propriété de verger située au terroir de pelissanne quartier du haut matheron de valeur de quatre cents francs
 Reçu dix francs

60. ..
 400. ..

Extrait de la déclaration de succession de Marguerite DURAND 2 septembre 1799 :

« Du 16 fructidor an 7 république]

Est comparu le S[ieu]r Benoit BARRIELLE cultivateur de la commune de pelissanne , lequel voulant se conformer à la loi du 22 frimaire an 7 nous a déclaré que fuë Marguerite Durand son épouse serait décédée douze messidor dernier après avoir fait un testament en date du 29 [octo]bre 1784 c[he]z S[ieu]r not[aire] Chate à pelissanne par lequel elle lui lègue en propriété tous ses biens meubles et immeubles qui consistent en ceux-ci -après situés sur le terroir de Pélissanne , le dit testament dument enreg[istré] aujourd'hui en ce bureau.

« Effets mobiliers :

Les hardes appartenant à la défunte de la valeur de soixante,

Reçu soixante-trois centimes

Immeuble

Une propriété de verger situé au terroir de Pelissanne quartier du haut matheron de valeur de quatre cents Francs

Reçu dix francs »

J'ai aussi retrouvé une donation en date du 18 avril 1809 ¹²⁴ à sa nièce Rosalie DURAND, épouse RICARD d'une terre à Pélissanne quartier Matheron d'une valeur de 1800 F en remerciements de tous les services rendus, et il est aussi noté que ce bien provient de la succession de son épouse Marguerite DURAND, tante germaine de Rosalie DURAND. C'est d'ailleurs cette nièce qui déclarera son décès en date du 4 juin 1799¹²⁵.

Il faudrait poursuivre les recherches pour vérifier si les moitiés de terre qu'il légua à son neveu proviennent de la succession de son père Jacques décédé le 31 juillet 1786¹²⁶ , car à cette date Benoit et son frère Pierre sont les seuls enfants survivants de Jacques BARRIELLE et peuvent donc hériter chacun pour moitié de ses biens.

¹²⁴ Transcription donation volume 76 acte 126 côte 4 Q 1 1436

¹²⁵ Registre 202 E 516 commune de Pelissanne 1799 page 13/32

¹²⁶ Registre 202 E 240 commune de Pelissanne BMS 1786 page 14/22

Leur mère Thérèse CASTEL, quant à elle décédera le 12 février 1773¹²⁷.

A-telle légué des biens à ses enfants ? Ou ses terres proviennent-elles d'acquisitions faites par Jacques ? Des recherches sont à poursuivre dans les archives notariées.

J'ai néanmoins la trace de l'origine de leur maison chemin Saint Pierre : elle provient d'une acquisition par Jacques BARRIELLE à Jean Baptiste LEIRET par acte du 02 janvier 1745¹²⁸ chez maître GARJANNE François. Cette information se retrouve lors de la revente de ce bien le 17 juin 1823¹²⁹ par Jacques Benoit BARRIELLE (père).

J'ai pu retrouver l'acte¹³⁰ qui, en début du registre est assez abimé pour autant nous pouvons comprendre qu'il a acquis pour la somme de 720 livres.

Cet achat m'a questionné sur le niveau de vie de la famille BARRIELLE, aux vues des informations trouvées sur la génération précédente, les parents de Jacques et arrières arrières grands-parents de Jacques Benoit (fils.)

¹²⁷ Registre 202 E 239 commune de Pelissanne BMS 1773 page 4/22

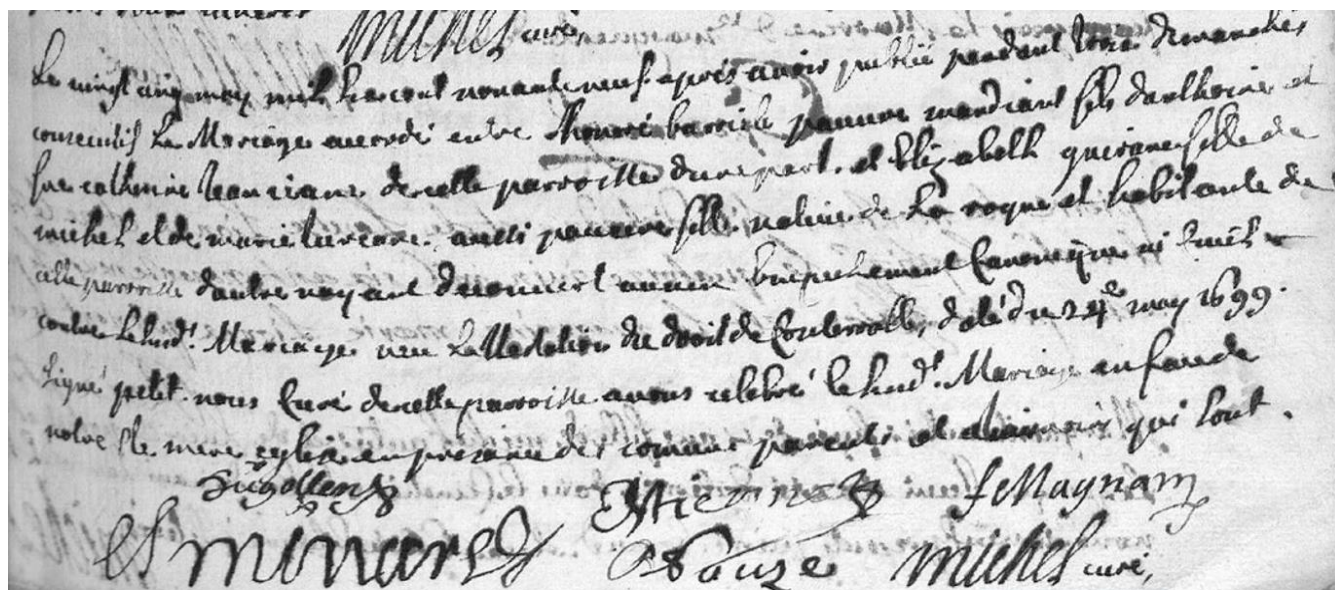
¹²⁸ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 236

¹²⁹ Vente volume 207 acte 44 côte 4 Q 1 1567

¹³⁰ Actes notariés -AD 13 côte 371 E 236

5- Ses arrière arrière grands-parents paternels : le couple BARRIELLE GUIRAN ;

Jacques BARRIELLE comme l'indiquait ses actes de mariage était le fils d'Honoré BARRIELLE et d'Elisabeth GUIRAN. Ce couple s'est marié le 25 mai 1699¹³¹.



Acte de mariage entre Honoré BARRIELLE et Elisabeth GUIRAN en date du 25 mai 1699 :

« le vingt-cinq may mil six cent nonante neuf après avoir publié pendant trois dimanches consécutifs le Mariage accordé entre Honoré Bariele pauvre mendiant fils d'anthoine et fue catherine Maurian t de cette paroisse d'une part et Elisabeth guiran fille de michel et de marie laveaux aussi pauvre fille native de la roque et habitante de cette paroisse d'autre, n'ayant découvert aucun empechement canonique ni laic contre ledict mariage reçu le (?) du droit de conterolle daté du 24 ème may 1699 signé petit, nous curé de cette paroisse avons célébré ledict Mariage en face de notre s[aint]mère église en présence des connus, parenté (?)

Dans cet acte la notion de « pauvre mendiant » et « aussi pauvre fille » sont à noter.

Le couple aura cinq enfants mais seul le dernier Jacques atteindra l'âge adulte :

- Jacques Jean né le 25 novembre 1701¹³² et décédé deux jours après le 27 novembre 1701¹³³,
- Jean et Joseph nés et décédés le cinq novembre 1702¹³⁴,
- Marguerite née le 28 décembre 1704¹³⁵ et décédée le 13 septembre 1705¹³⁶,
- Jacques né vers 1705 1706 mais je ne l'ai pas trouvé dans les registres de ces années-là.

¹³¹ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1699 page 4/11

¹³² Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1700 page 9/10

¹³³ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1700 page 9/10

¹³⁴ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1702 page 8/10

¹³⁵ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1744 page 9/9

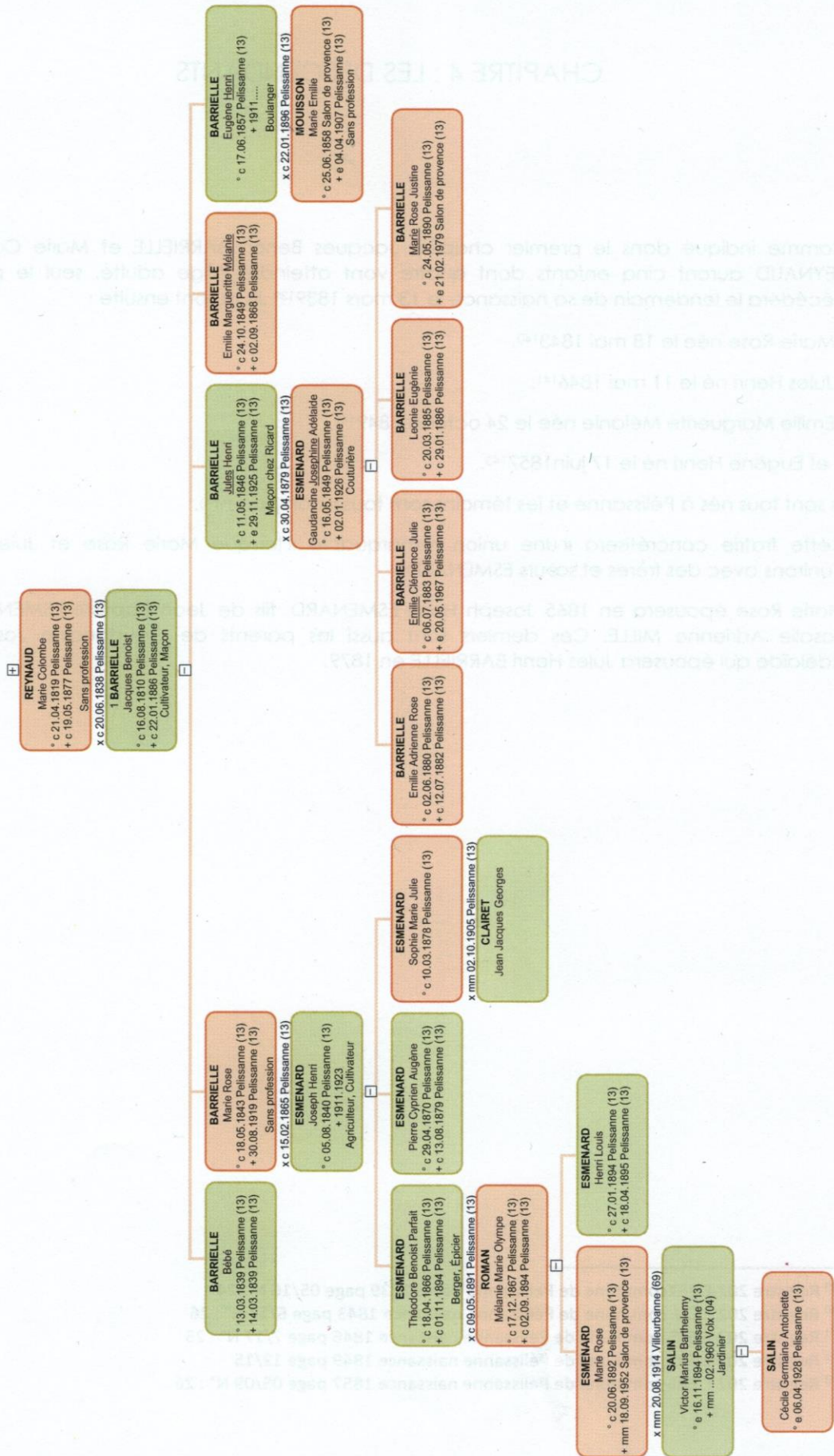
¹³⁶ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1705 page 7/10

Leurs parents décéderont assez âgés puisqu'Elisabeth GUIRAN décède le 14 juin 1736¹³⁷ à l'âge de soixante-dix ans et que Honoré BARRIELLE décède le 26 mars 1737¹³⁸ à l'âge de quatrevingt ans.

Les recherches concernant les ascendants ont dû se limiter à ces éléments afin de permettre des recherches sur les descendants du couple principal Jacques Benoit et Marie Colombe.

¹³⁷ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1736 pages 7/13

¹³⁸ Registre 202 E 238 commune de Pelissanne BMS 1737 pages 04/11



CHAPITRE 4 : LES DESCENDANTS

Comme indiqué dans le premier chapitre Jacques Benoit BARRIELLE et Marie Colombe REYNAUD auront cinq enfants dont quatre vont atteindre l'âge adulte, seul le premier décédera le lendemain de sa naissance le 13 mars 1839¹³⁹. Ils auront ensuite :

- Marie Rose née le 18 mai 1843¹⁴⁰,
- Jules Henri né le 11 mai 1846¹⁴¹,
- Emilie Marguerite Mélanie née le 24 octobre 1849¹⁴²,
- et Eugène Henri né le 17 juin 1857¹⁴³.

Ils sont tous nés à Pélissanne et les témoins sont tous « non parent ».

Cette fratrie concrétisera « une union remarquable » lorsque Marie Rose et Jules Henri s'uniront avec des frères et sœurs ESMENARD.

Marie Rose épousera en 1865 Joseph Henri ESMENARD, fils de Jean Baptiste ESMENARD et Rosalie Adrienne MILLE. Ces derniers sont aussi les parents de Gaudancine Joséphine Adélaïde qui épousera Jules Henri BARRIELLE en 1879.

¹³⁹ Registre 202 E 251 commune de Pélissanne décès 1839 page 05/16 N° : 24

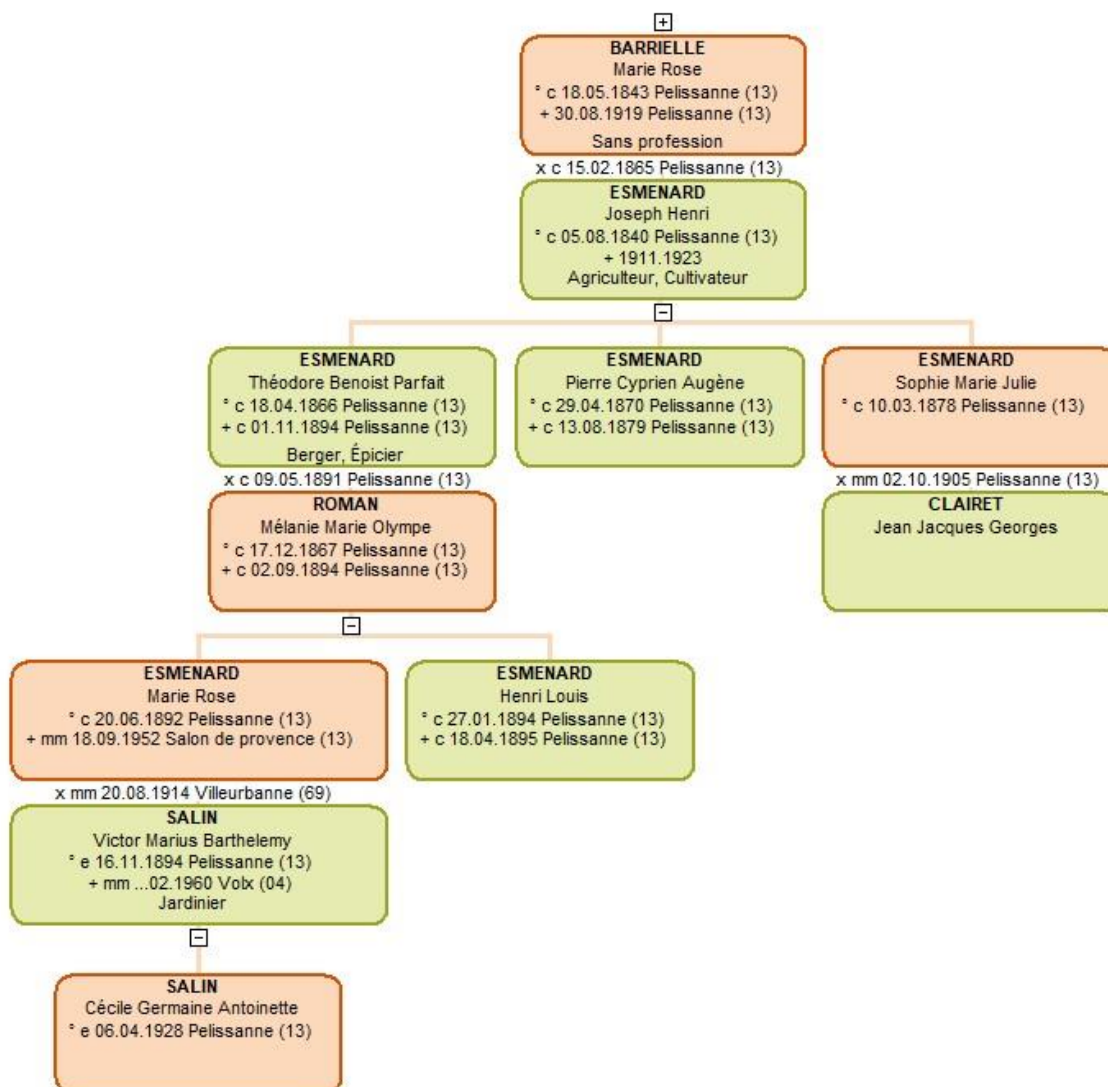
¹⁴⁰ Registre 202 E 521 commune de Pélissanne naissance 1843 page 6/12 N° : 26

¹⁴¹ Registre 202 E 685 commune de Pélissanne naissance 1846 page 7/17 N° : 23

¹⁴² Registre 202 E 685 commune de Pélissanne naissance 1849 page 12/15

¹⁴³ Registre 202 E 686 commune de Pélissanne naissance 1857 page 05/09 N° : 26

Famille de Marie Rose BARRIELLE



Marie Rose épousera le 15 février 1865¹⁴⁴ Joseph Henri ESMENARD, il n'y aura pas de contrat de mariage et depuis la loi du 10 juillet 1850 indiqué dans l'acte, la mention d'un éventuel contrat de mariage avec sa date et le nom du notaire qui l'a rédigé, doit être précisé sur l'acte de mariage. Leurs parents respectifs sont présents et consentent au mariage. Leurs témoins ne leur sont pas apparentés. Ils signent tous les deux ainsi :

Extrait acte de mariage, signature des époux : Esmenard Joseph Marie Barrielle

¹⁴⁴ Registre 202 E 772 commune de Pélissanne mariage 1865 page 11/21 N° :2

Le couple aura trois enfants :

- Théodore Benoit Parfait né le 18 avril 1866¹⁴⁵ ,
- Pierre Cyprien Eugène né le 29 avril 1870¹⁴⁶, il décédera neuf ans plus tard le 13 août 1879¹⁴⁷ , rue Saint Roch.
- Sophie Marie Julie née le 10 mars 1878¹⁴⁸, son acte contient une mention marginale d'un mariage le 2 octobre 1905 à Pélissanne avec CLAIRET Jean Jacques Georges.

Leur fils aîné **Théodore Benoit Parfait** se marie le 9 mai 1891¹⁴⁹ avec Mélanie Marie Olympe ROMAN, née à Pelissanne le 17 décembre 1867¹⁵⁰¹⁵¹ fille de Marcel Marius ROMAN et de Marie Apollonie Baptistine REYNAUD. (Il serait intéressant de vérifier si elle avec la famille de Marie Colombe REYNAUD ?)

Leurs parents sont présents et consentent au mariage à l'exception de Marie Apollonie Baptistine qui donne néanmoins son accord sous forme d'un brevet reçu par Maître Olivier notaire le premier mai 1891. (Le brevet est un acte notarié dont l'original dépourvu de la force exécutoire, est remis aux parties et non conservé par le notaire).

Les époux n'ont pas fait de contrat de mariage.

Theodore Benoit Parfait est libéré du service militaire :

Sa fiche matricule¹⁵¹ nous le décrit ainsi :

« Cheveux et sourcils et yeux noirs, front ordinaire, nez : gros, bouche moyenne, menton rond, visage rond -taille 1m63 ».

Il sera affecté au 9^{ème} régiment de hussards le 5 décembre 1887 comme hussard de seconde classe, il passera hussard de 1^{ère} classe le 3 février 1889 et il sera renvoyé dans ses foyers le 17 septembre 1890.

Le couple aura deux enfants :

- Marie Rose née le 20 juin 1892¹⁵², -
Henri Louis né le 27 janvier 1894¹⁵³ .

De toute cette famille seule Marie Rose survivra. En effet ses parents et son petit frère vont décédés en quelques mois entre septembre 1894 et avril 1895.

Le premier décès est celui de Mélanie Marie Olympe le 2 septembre 1894¹⁵⁴ dans sa maison rue Four Neuf à l'âge de vingt-six ans.

Deux mois plus tard, son mari Théodore Benoit Parfait décède à son tour le premier novembre 1894¹⁵⁵.

¹⁴⁵ Registre 202 E 772 commune de Pelissanne naissance 1866 page 4/13 N° : 17

¹⁴⁶ Registre 202 E 772 commune de Pelissanne naissance 1870 page 5/ 8 N° : 21

¹⁴⁷ Registre 202 E 955 commune de Pelissanne décès 1879 page 6/50 N° : 17

¹⁴⁸ Registre 202 E 955 commune de Pelissanne naissance 1878 page 01/25 N° :6

¹⁴⁹ Registre 202 E 956 commune de Pelissanne mariage 1891 page 8/27 N° :4

¹⁵⁰ Registre 202 E 772 commune de Pelissanne naissance 1867 pages 8/13

¹⁵¹ R 1074 Matricule 1039 classe 1886 bureau de Marseille

¹⁵² Registre 202 E 956 commune de Pelissanne naissances 1892 page 2/5 N° :8

¹⁵³ Registre 202 E 1080 commune de Pelissanne naissance 1894 page 2/11 N° : 3

¹⁵⁴ Registre 202 E 1080 commune de Pelissanne décès 1894 page 09/12 N° :26

¹⁵⁵ Registre 202 E 1080 commune de Pelissanne décès 1894 page 11/12 N° :35

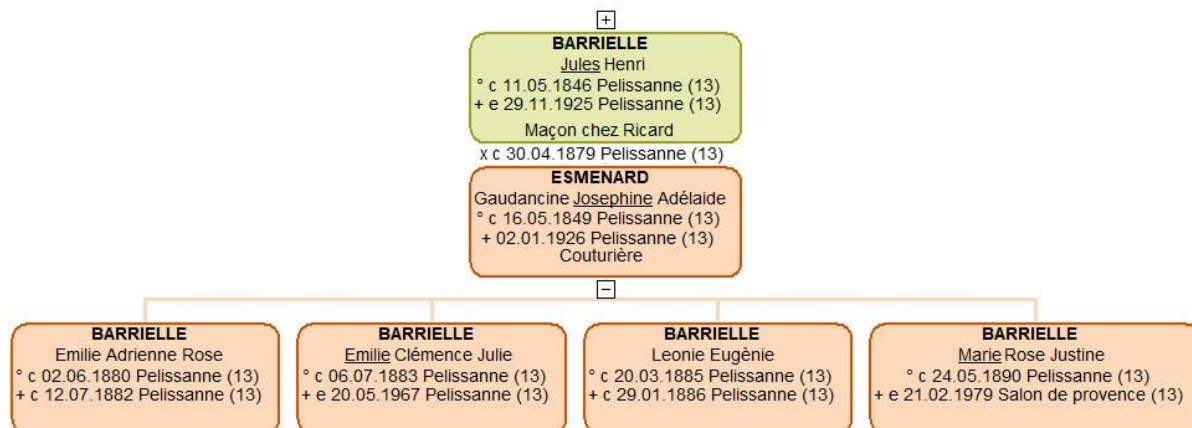
Ils laissent deux enfants âgés de deux ans et onze mois. Les déclarations de successions les concernant précisent que les enfants seront sous tutelle de leurs grands-parents paternels, Joseph Henri ESMENARD et Marie Rose BARRIELLE.

Et le 18 avril 1895¹⁵⁶ c'est leur fils Henri Louis qui décède rue Saint Roch.

C'est le grand-père des enfants Joseph Henri ESMENARD qui se chargera des déclarations de successions, morts intestat, ils ne laissent que des meubles et objets estimés à 127 F.

Leur seule fille survivante se mariera le 20 août 1914 à Villeurbanne avec Victor Martin Barthelemy SALIN et elle décèdera à Salon le 18 septembre 1952 comme l'indique les mentions marginales de son acte de naissance. Ils auront une fille Cécile Germaine Antoinette née quatorze ans après leur mariage le 06 avril 1928.¹⁵⁷

Concernant le deuxième fils de Marie Colombe et Jacques Benoit ;



Jules Henri, il épousera le 30 avril 1879¹⁵⁸ Gaudancine Joséphine Adélaïde ESMENARD, couturière âgée de 29 ans et née à Pelissanne le 16 mai 1849¹⁵⁹. Sa mère est présente et consentante au mariage.

Ils n'ont pas fait de contrat de mariage.
Il restera son registre matricule à chercher.

Le couple aura quatre filles :

¹⁵⁶ Registre 202 E 1080 commune de Pelissanne décès 1895 page 18/21 N° :14

¹⁵⁷ Photo registre original de la mairie de Pélissanne

¹⁵⁸ Registre 202 E 955 commune de Pélissanne mariage 1879 page 11/58 N° : 5

¹⁵⁹ Registre 202 E 685 commune de Pélissanne naissance 1849 page 7/15 N° : 29

- Emilie Adrienne Rose née le 2 juin 1880¹⁶⁰, (son grand-père Jacques Benoit est témoin de sa déclaration), elle décédera deux ans plus tard le 12 juillet 1882¹⁶¹ ,
- Emilie Clémence Julie née le 6 juillet 1883¹⁶², une mention marginale indique son décès le 20 mai 1967 à Pelissanne.¹⁶³
- Léonie Eugénie née le 22 mars 1885¹⁶⁴ et décédée le 2 janvier 1886¹⁶⁵,
- Marie Rose Justine née le 24 mai 1890¹⁶⁶, elle décédera le 21 février 1979 à Salon de Provence¹⁶⁷¹⁶⁸ .
- Seules deux filles parviendront à l'âge adulte, elles ne se marieront pas et les recensements¹⁶⁸ nous apprendrons qu'elles vivaient ensemble. Marie Rose en 1931 est employée, en 1946 : pas de profession d'indiquée, et ensuite jusqu'en 1968 (dernier recensement disponible en salle de lecture des archives départementales) il est indiqué qu'elle fait « dépôt de lait ». Quant à sa sœur Emilie Clémence Julie les recensements de 1931 à 1962 indique « sans profession ».

L'étude des hypothèques ¹⁶⁹ m'indiquera qu'elles achètent en 1920, conjointement et indivisément, la nue-propriété d'une maison située rue Grande à Pélissanne et dont l'usufruit est acheté par leurs parents Jules Henri BARRIELLE et son épouse Joséphine ESMENARD.

Le bien est décrit ainsi :

« Une maison rue Grande élevée sur caves de rez de chaussée et trois étages désignée au cadastre section 15, [...]plus une construction en mauvais état, débarras situé dans une impasse de la rue Carnot (anciennement rue Valadet : section L N° :617 du cadastre » .

Les sœurs règlent 1200 F et leurs parents 800 F.

La rue grande sera ensuite la rue Wilson

Emilie Marguerite Mélanie, quatrième enfant de Jacques Benoit et Marie Colombe décédera à l'âge de dix-huit ans le 2 septembre 1868¹⁷⁰ .

Et, **Eugène Henri**, leur cadet, se mariera le vingt-deux janvier 1896¹⁷¹ à Pélissanne avec Marie Emilie MOUSSION, âgée de trente-huit ans, née à Salon de Provence le 20 juin 1858¹⁷² , fille de Charles Marie Victor MOUSSION, carrier, décédé le 5 avril 1881¹⁷³¹⁷⁴ à Salon et de Clarisse Thérèse DARBES, présente et consentante.

Eugène Henri est boulanger, âgé de trente-neuf ans à son mariage il est libéré de ses obligations militaire. Sa fiche matricule ¹⁷⁴ nous donne les renseignements suivants :

¹⁶⁰ Registre 202 E 955 commune de Pelissanne naissance 1880 page 4/19 N° : 419

¹⁶¹ Registre 202 E 955 commune de Pelissanne décès 1882 page 7/20 N° : 27

¹⁶² Registre 202 E 956 commune de Pelissanne naissances 1883 page 4/18 N° :17

¹⁶³ Photo registre original de la mairie de Pélissanne

¹⁶⁴ Registre 202 E 956 commune de Pelissanne naissance 1885 page 2/26 N° : 7

¹⁶⁵ Registre 202 E 956 commune de Pelissanne décès 1886 page 2/11 N° : 8

¹⁶⁶ Registre 202 E 956 commune de Pelissanne naissance 1890 page 3/5N° : 92

¹⁶⁷ Photo registre original mairie de Pélissanne

¹⁶⁸ M 511 (1931)176 W4 (1946), 83 W2 (1954), 84W 7 (1962), 88W8 (1968)

¹⁶⁹ Transcription mutation volume 1995 acte 63 côte 4 Q 1 3355

¹⁷⁰ Registre 202 E 772 commune de Pelissanne décès 1868 page 18/18 N° : 42

¹⁷¹ Registre 202 E 1080 commune de Pelissanne mariage 1896 page 8/23 N° : 1

¹⁷² Registre 202 E 706 commune de Salon de Provence naissances1858 page 16/157 N° : 87

¹⁷³ Registre 202 E 989 commune de Salon de Provence décès 1881 page 11/151 N° : 56

¹⁷⁴ R 1034 Matricule 1710 classe 1877 bureau de Marseille

« Cheveux et sourcils bruns, yeux bruns, front ouvert, nez et bouche : petits, menton rond, visage ovale, 1m61.

Culte catholique, cuisinier, instruction 1.2.3 (donc sait lire et écrire a à une instruction primaire).

Dans l'armée active dans le 142^{ème} Régiment de ligne, parti d'Aix le 16 novembre 1878 comme jeune soldat appelé à l'activité (.....)Passé dans la disponibilité le 10 novembre 1879, passé dans la réserve le 1 juillet 1883, dispensé en 1884,

Libéré définitivement du service militaire en 1908. »

Sur les listes électorales de 1877 à 1883¹⁷⁵, il est d'ailleurs bien noté qu'il est militaire et cuisinier. L'étude de tous les recensements de 1881 à 1911 m'a permis de découvrir qu'avant de se marier avec Emilie MOUÏSSON elle était déclarée comme sa domestique exerçant comme cuisinière et lui boulanger (recensement de 1886¹⁷⁶, et de 1891¹⁷⁷).

Sur celui de 1896 : ils sont mariés, lui est propriétaire exploitant et ils vivent avec la mère d'Emilie, Clarisse DARBES et ses enfants (fratrie d'Emilie) Joséphine, dix-huit ans et Antoine dix ans.

EN 1901 : Le couple vit seul et Eugène Henri est patron liquoriste.

En 1906 : Le couple est recensé 12 rue Laboou, lui travaille comme journalier chez Berard elle est sans profession

La belle-sœur Louise MOUÏSSON, née en 1863 à Salon vit avec eux, sans profession, pas d'enfant

En 1911 : Eugène, journalier, est recensé sans son épouse mais avec sa belle-mère Claire DARBES, et une belle sœur Antoinette, née en 1877.

Faut-il en déduire que Emilie MOUÏSSON est décédée entre 1906 et 1911 ?

Les registres en ligne aux archives n'allant pas plu loin que 1902.

J'étais intriguée par leur vie commune pendant dix ans avant le mariage, j'ai donc recherché s'ils avaient eu des enfants pendant cette période, j'ai cherché aux deux noms sans rien trouver et le hasard des trouvailles m'a permis de trouver une enfant mort-née le dix janvier 1884¹⁷⁸ née de père inconnu et d'Emilie MOUÏSSON, âgée de 26 ans, rue des Aurias à Pelissanne. Mais elle n'y sera pas recensée en 1881.

Selon les listes électorales étudiées c'est-à-dire de 1877 à 1883¹⁷⁹ : pendant cette période Eugène Henri est chez son père jusqu'en 1883.

En 1886 lors du recensement, il vit avec Emilie MOUÏSSON.

Est-ce que L'étude des listes électorales entre 1883 et 1885 pourrait m'apporter confirmations d'une adresse commune ?

Il a aussi pu la connaître après cette naissance et lui proposer de travailler chez lui.

Pendant leur vie commune, Eugène Henri a changé souvent de profession, entre boulanger, propriétaire, patron liquoriste et pour finir journalier.

Cela ne montre pas une évolution sociale, ce qui explique peut-être qu'il ait vendu les deux parcelles dont il était propriétaire tel que l'indiquent les hypothèques¹⁸⁰ :

- L'une le 2 avril 1897 sous la forme d'un jugement d'expropriation¹⁸¹ pour cause d'utilité publique en raison de la construction de la ligne de chemin de fer de Salon à la Calade. D'une parcelle de quartier Matheron à Pélissanne.

¹⁷⁵ Liste électorale 1883 côte 171 E 1 K 3 (regroupe les années de 1877 à 1883).

¹⁷⁶ Recensement de Pélissanne 1886 6 M 284 page 14/57

¹⁷⁷ Recensement de Pélissanne 1891 6M 310 p 19/55

¹⁷⁸ Registre 202 E 956 commune de Pelissanne décès 1884 page 5/16

¹⁷⁹ Liste électorale 1883 côte 171 E 1 K 3

¹⁸⁰ Transcription mutation volume 1519 acte 44 côte 4 Q 1 2879

¹⁸¹ Transcription mutation volume 1519 acte 44 côte 4 Q 1 2879

CONCLUSION

Après cette recherche, il reste beaucoup de points à éclaircir et des pans entiers de branche à découvrir.

Un tableau de recherche est d'ailleurs déjà prêt. (cf. annexe N°5).

Je reste toujours émerveillée de voir tout ce que les services d'archives conservent et des découvertes qui peuvent y être faites tous les jours.

J'ai découvert tout un monde de documents, de sources qui vont alimenter et maintenir ma passion pour la généalogie pour de biens belles années.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sur l'histoire de Pélissanne :

- Maurice BARRIELLE : Histoire de Pélissanne et sa région, chez l'auteur ,1973
- Site de l'association : <http://ad3p.free.fr/histoire.html>

Sources :

Archives départementales des Bouches du Rhône
18-20 rue Mirès 13003 MARSEILLE

- Archives en ligne : <http://www.archives13.fr/archives13/CG13/>
Pour l'état civil, les recensements, les tables de successions, tables et répertoires des hypothèques, les registres matricules et recrutements militaires, le cadastre.

- Base de données « Clara » :
http://doris.archives13.fr/claraint/jsp/system/win_main.jsp Pour les inventaires et répertoires.

Pour les cartes satellites : <http://www.cartesfrance.fr/satellite/?q=PELISANNE>

INDEX DES ANNEXES

Annexe 1 : matrice cadastrale de Rosalie Colombe CHAUVET , veuve REYNAUD case 1231	Page66
Annexe 2 : Annexe N° 2 matrice cadastrale de François REYNAUD Case 235	Page 67
Annexe 3 : Extrait matrice cadastrale de Jacques Benoit BARRIELLE (père)case 64	Page 68
Annexe 4 : Tableau synthétisant recherches a poursuivre	Page 69
Annexe 5 : Tableau de suivi des biens immobiliers	Page 70

ANNEXES

Annexe N° : 1 matrice cadastrale de Rosalie Colombe CHAUVET , veuve REYNAUD case 1231

Folio 1971

NOMS, PRENOMS, Professions et demeures des Propriétaires et Usufruitiers.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE			
	de la section.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.	par Parcelle.	TOTAL.		par Parcelle.	TOTAL.	D'ou sont tirés et ou sont passés les articles vendus ou acquis, et année de la mutation.			
										Tiré du folio.	Année de la mutation	Porté au folio	Année de la mutation
CHAUVET Rosalie veuve REYNAUD	A	608	Les Cypres	1/2 Olivier	28 31	1 36 70	4	2 83	56 66	221	1839	1429	1867
	B	173	Montbourn	1/2 "	8 61	1 26 48	1	2 35	67 45			1838	
	C	250	Les Faudes	1/2 Noyer	23 65	1 74 65	1 2	9 34	19 71			1429	
	D	16	Coardelain	1/2 Cere	20 97	1 68 41	1	9 10	17 03			1576	
	E	214	Chabaultin	1/2 Olivier	17 10		2 4	8 99				1438	
	F	25	Thuyon	1/2 Cere	21 87		1	9 39				1576	
	G	489	en 41-204	Colombier	1 56		1	71				1838	
	"	489	"	Maison	"		8	10 00				1838	
	"	481	"	Carreau	9 45		2	4 26				1838	
	H	574	Montbourn	1/2 Olivier	8 95		1 2	4 69				route 1231 1429 1867	
	I	279	Près du bois	Olivier	25 15		1 1	3 09				1810 1429 1867	
	J	202	Lescauba	Cere	12 00		1	5 10	072			1810 1429 1867	
	L	481	au f. 204	Carreau	02 41		2	1 54	1440 072 1231			1862 1838 1867	

Folio 234

NOMS, PRENOMS, professions et demeures des Propriétaires et Usufruitiers.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE D'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis, et année de la mutation.			
	de la section.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la Propriété.	par Parcelle.	TOTAL.		par Parcelle.	TOTAL.	Tiré du folio.	Année de la mutation	Porté au folio	Année de la mutation
<i>Chauvet</i> <i>veuf, veuf, marier</i> <i>Propriétaire</i>	A	628	Les aspres	olivier	56 60	2.60 41	4	5.66	48.40			1856, 1857, 1859	
	B	173	Maubron	uo	11 20		1	6.71				1851, 1852	
	C	252	Bas Cour	Figues	47 30		1.2	18.69				1856, 1857	
	D	16	Candillon	Cerise	40 45		1	18.21				uo 7. 1856	
	F	314	Sabouillon	Leg. D'ol.	34 00		3.4	5.98				1851, 1852	
	H	25	Haugues	Cerise	41 75		1	18.79				1856, 1857, 1858	
	I	481	un Fret	Planton	9 45		2	11.26				1851, 1852	
	"	482	uo	Soldemaison	1 36		1	11.71				1851	
	B	174	Maubron	olivier	17 90		1.2	9.39				1851, 1852	
	I	482	un Fret	Neuion	"		8.	10.00				1851	

Folio *288*

N ^o de la matrice générale ou unique.	NOMS, PRÉNOMS, professions et demeures des Propriétaires et Usufruitiers.	INDICATION			CONTENANCE par Parcelle.	
		de la section.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux-dits.		de la nature de la Propriété.
	<i>Barrielle</i>	<i>A</i>	<i>708</i>	<i>Les arpres</i>	<i>o fines</i>	<i>7 88</i>
	<i>Champ de culture, o fines</i>	<i>"</i>	<i>429</i>	<i>Qu'elapome</i>	<i>us</i>	<i>14 85</i>
	<i>Champ de St. J.</i>	<i>"</i>	<i>436</i>	<i>"</i>	<i>Preufts</i>	<i>2 60</i>
		<i>"</i>	<i>447</i>	<i>"</i>	<i>olivier</i>	<i>16 20</i>
		<i>P</i>	<i>818</i>	<i>La buttrane</i>	<i>Preufts</i>	<i>17 15</i>
		<i>"</i>	<i>819</i>	<i>"</i>	<i>Prune</i>	<i>11 00</i>
		<i>"</i>	<i>820</i>	<i>"</i>	<i>Arbuste</i>	<i>10 15</i>
		<i>"</i>	<i>821</i>	<i>"</i>	<i>Prune</i>	<i>11 10</i>

Annexe 4 : tableau de suivi des biens immobiliers.

	biens achetés/hérités				source de l'information	observation	biens vendus /donnés		biens transmis aux décès				
	commune	quartier	origine	date			motif de séparation	date	description	communes	quartiers	source	
BARRIELLE Benoit (oncle)	Pélissanne	terre chemin d'auron ou de matheron	succession épouse Durand Marguerite	1799	DS DURAND Marguerite	donation à nièce Rosalie DURAND en 1809	donation à nièce	1809					
									1809	1-La moitié d'u	Pélissanne	de Caronte	DS
										2- la moitié d'u	Pélissanne	de la place	DS
										3-la moitié d'u	Pélissanne	de saint pierre	DS
BARRIELLE Pierre (fils de Jacques)										4-la moitié d'u	Lançon	de cantillon	DS
									1796	1- à la moitié d	Pélissanne	de Caronte	DS
										2- à la moitié d	Pélissanne	plan	DS
BARRIELLE Jacques Benoit père (fils de Pierre)										3- la moitié d'u	Pélissanne	a Sabouillon	DS
	Pélissanne	de Sabouillon	succession père	1796	DS père		vente à ESMENARD	1808	1827 et partage 1845				
	Pélissanne	de Caronte	succession père										
	Pélissanne	plan	succession père										
	Pélissanne	de Caronte	succession oncle										
	Pélissanne	de la place	succession oncle	1810	ds oncle								
	Pélissanne	de saint pierre	succession oncle			vente	vente A CHAUVET	1823					
	Lançon	de castillon	succession oncle								vigne et oliviers	Lançon	de Castillon.
BARRIELLE Jacques Benoit fils													
BARRIELLE François Joseph (fils de Jacques Benoit)	Pélissanne	maison chemin de saint pierre	Jacques Barrielle (grand père)	1786		vendue 1200 F	vente à Chauvet	1823					
	La Barben	de la culate	héritée de Grand père CHAVE et mère	1818	DS CHAVE Marguerite		partage	04/02/1845					
	Pélissanne	de la penne				part fils JB	partage	04/02/1845		de terre	Pélissanne	de la Pène	Ds 1886
	Pélissanne	de la penne				part fils JB (partie)	partage	04/02/1845		verger et d'oliviers	Pélissanne	de la Pène	DS 1886
	Pélissanne	des aspres				part fils JB	partage	04/02/1846					
										terre	lançon	de Castillon.	DS1886
									1828 DS	terre	Pélissanne	de la Pène	
										terre	Pélissanne	bertranne	

RECHERCHES A SUIVRE									
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	1838-1841	BARRIELLE	FRANCOIS AIME				12 Q		A CHERCHER
CONTRAT DE MARIAGE	20/06/1838	REYNAUD	FRANCOIS	CHAUVEL	COLOMBE ROSALIE		371 E 323		A CHERCHER
DECES	1906-1911	MOUISSON	MARIE EMILIE						A CHERCHER
DECES	1911/...	ESMENARD	JOSEPH HENRI						A CHERCHER
DECES	1911/...	BARRIELLE	EUGENE HENRI						A CHERCHER
DECES	1911/...	BARRIELLE	MARIE ROSE JUSTINE						A CHERCHER
DECLARATION DE SUCCESSIONS	06/02/1785	BESSON	JOSEPH	BOSC	ELISABETH			A CHERCHER	A CHERCHER
DECLARATION DE SUCCESSIONS	16/09/1896	MILLE	ROSAIE ADRIENNE	ESMENARD	JEAN BAPTISTE				A CHERCHER
EMPRUNT	20/02/1849	CHAUVET	COLOMBE ROSALIE			usufruit sur bien françois Reynaud	372 E 334		A CHERCHER
EMPRUNT	28/11/1863	CHAUVET	COLOMBE ROSALIE				371 E 348		A CHERCHER
EMPRUNT	20/02/1848	CHAUVET	COLOMBE ROSALIE			ou au nom de jules joh reynaud ?	371 E 333		A CHERCHER
EMPRUNT		BARRIELLE	JACQUES BENOIT			Transaction avec Mme foubies ?			A CHERCHER
INVENTAIRE	.../1796	BARRIELLE	PIERRE				371 E 262	Me CHAVE	A CHERCHER pas trouvé
MARIAGE		BARRIELLE	JACQUES	CASTEL	THERESE		ASSO		A CHERCHER
PARTAGE	1831-1832	CHAVE	JACQUES			rubriques 1824-1837	371 E 398	ME PONTIER	A CHERCHER
PARTAGE	07/09/1805	REYNAUD	JOSEPH					Me CHAVE	A CHERCHER
PRÊT	20/05/1842	BARRIELLE	JACQUES BENOIT SOZA			PRÊT A Boniface Fombett	371 E 327		A CHERCHER
QUITTANCE	12/12/1799	BARRIELLE	PIERRE			CAUTILLON			A CHERCHER
QUITTANCE	30/12/1908	REYNAUD	FRANCOIS			Table 617 section 502			A CHERCHER
REGISTRE MATRICULE	1860	ESMENARD	JOSEPH HENRI						A CHERCHER
REGISTRE MATRICULE	1867	BARRIELLE	EUGENE HENRI						A CHERCHER
REGISTRE MATRICULE	1866	BARRIELLE	JULES HENRI				1 R 250		A CHERCHER
TABLES DE SUCCESSIONS	30/08/1919	BARRIELLE	MARIE ROSE	ESMENARD			12 Q 25 16 25		A CHERCHER
TABLES DE SUCCESSIONS	1911/1926	BARRIELLE	JULES HENRI	ESMENARD			12 Q 25 7 ?		A CHERCHER
TABLES DE SUCCESSIONS	02/01/1926	ESMENARD	GAUDANCINE JOSEPHINE	BARRIELLE			12 Q 25 16 26		A CHERCHER
TESTAMENT	13/01/1870	BARRIELLE	MARIE ANNE	DAUPHIN	JOSEPH ARMAND		371 E 355		A CHERCHER
TESTAMENT	09/04/1884	CROUX	VICTOIRE SOPHIE				377 E 419	ME chave de	A CHERCHER LEGUE TERRE A ESMENARD
VENTE	31/10/1824	BARRIELLE	JACQUES BENOIT			ANDRE GUILHEM	371 E 309	ME BOUTEILLI	A CHERCHER

INDEX DES TABLEAUX

Tableau N°1 : population de la commune de Pélissanne selon Cassini-Insee de 1793 à 2016	Page 9
Tableau N°2 : répertorient les différents domicile du couple BARRIELLE REYNAUD	Page 15
Tableau N°3 : répertorient les biens dont Marie Colombe REYNAUD, épouse BARRIELLE a hérités ou reçu en dot	Page 28
Tableau N°4 : répertorient les mutations de biens immobiliers effectuées par Jacques Benoit BARRIELLE.	Page 39
Tableau N° 5 des biens dont Jacques Benoit a hérité.	Page 41



Photo de la fontaine aux Pélicans à Pélissanne (photo personnelle du 18/06/2019).